

Le paysage, une démarche pour concevoir l'aménagement rural et urbain

Conférence de Sébastien Giorgis

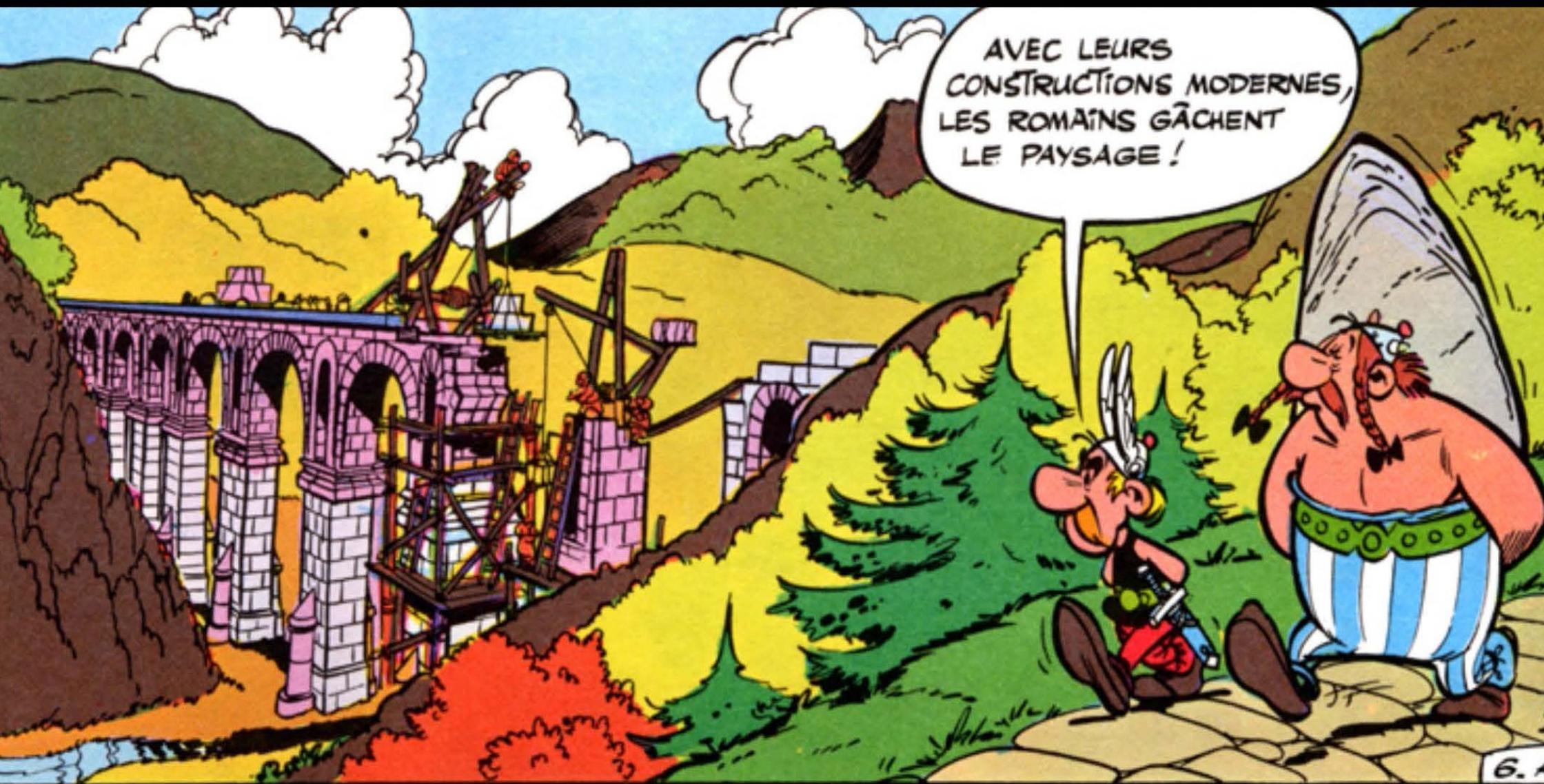
architecte DPLG, paysagiste-conseil de l'Etat, urbaniste SFU
et grand témoin de la journée

Rencontre départementale **Viv(r)e le paysage**

CAUE de la Drôme | jeudi 7 novembre 2019 | Gervans (26)







AVEC LEURS
CONSTRUCTIONS MODERNES,
LES ROMAINS GÂCHENT
LE PAYSAGE !



LAINAFFLELOU

RESTAURANT

FREE

LISSAC



ATOL

ATOL
LES OPTICIENS

ATOL
LES OPTICIENS



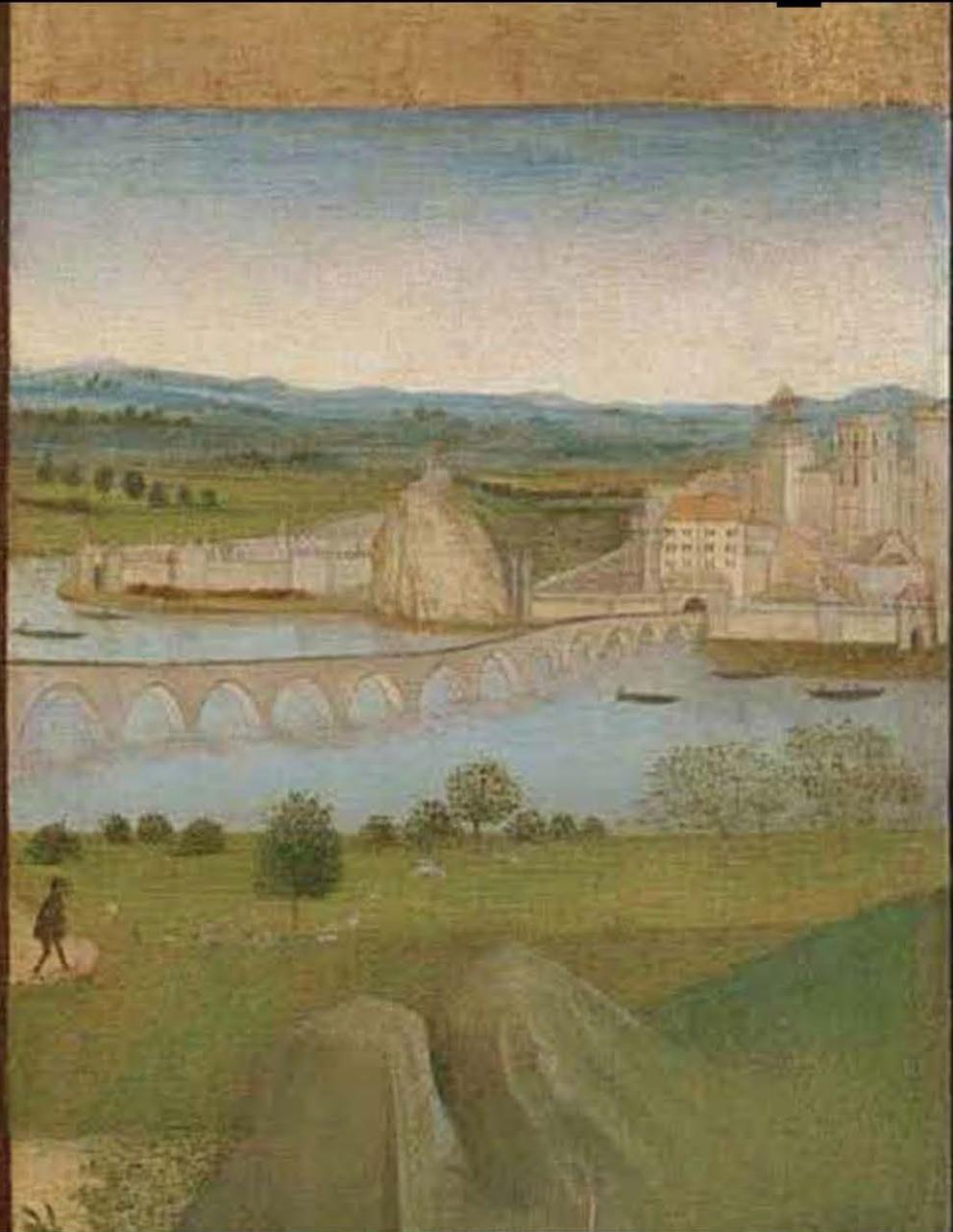












PAYSAGE

PARTIE DE TERRITOIRE TELLE QUE PERÇUE PAR LES POPULATIONS

**dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou
humains et de leurs interrelations**

Convention européenne du paysage

Florence, octobre 2000







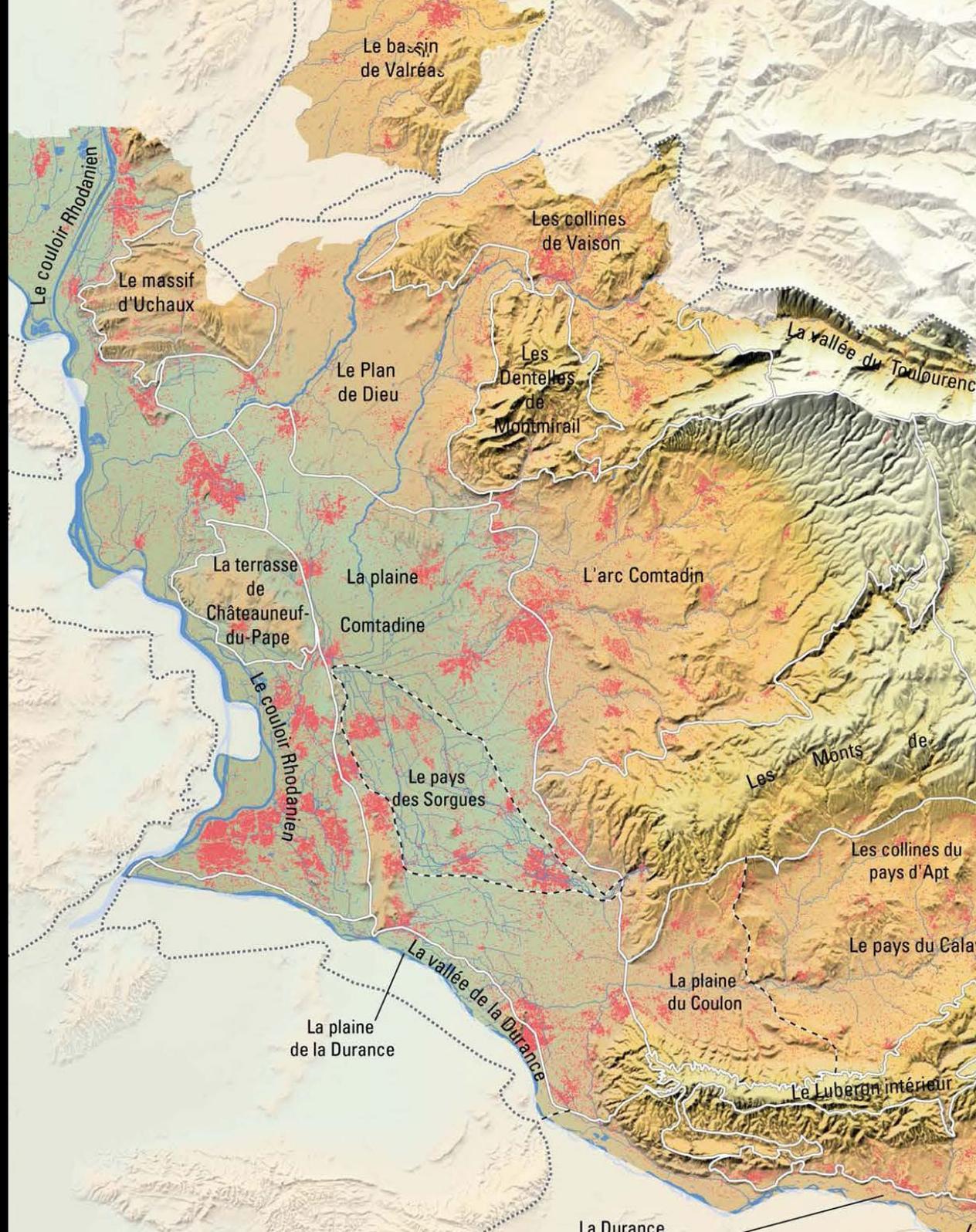


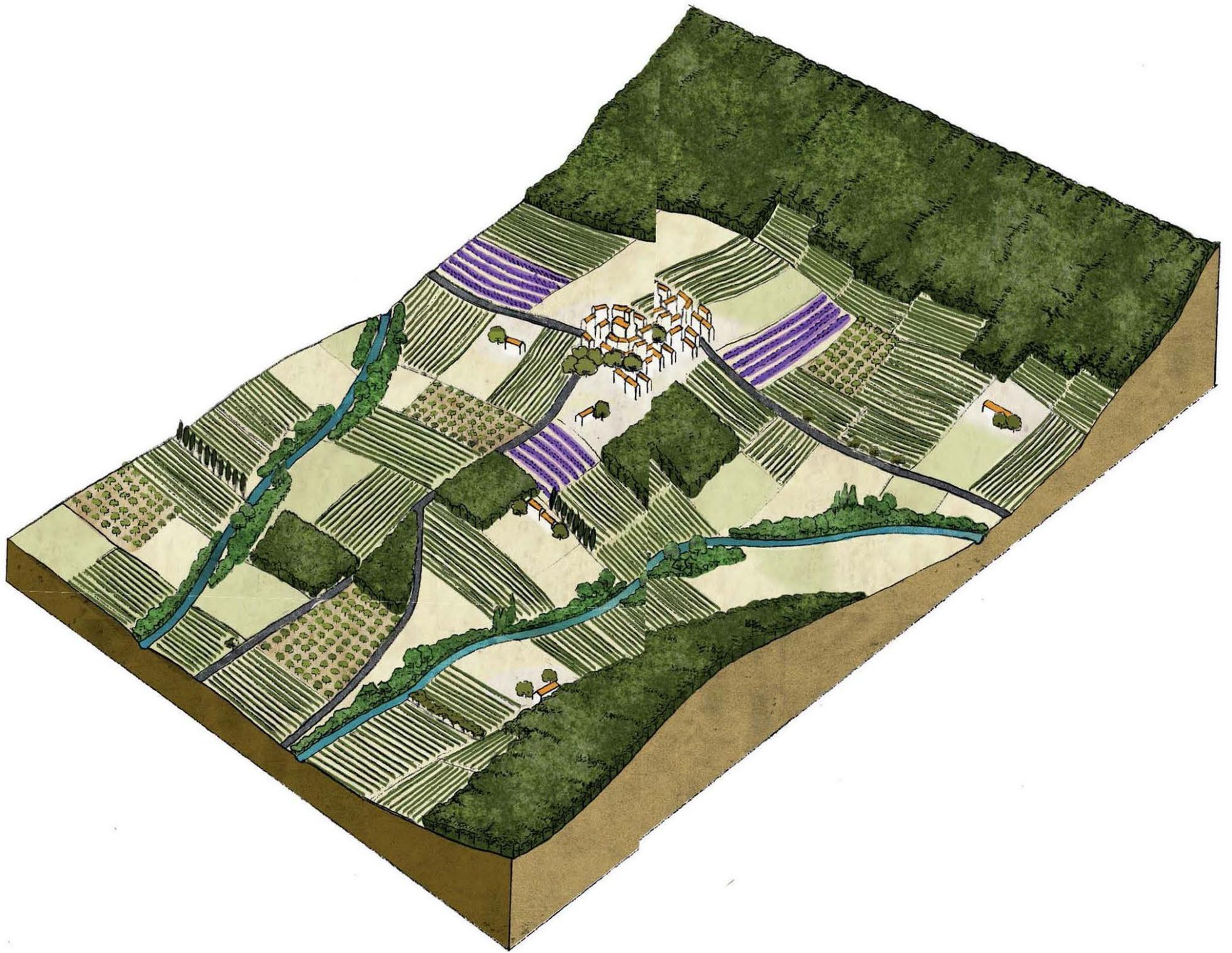












Les structures paysagères caractéristiques

UN PAYSAGE TRÈS HABITÉ

La densité de villages est forte et l'habitat dispersé s'est développé. Les villages sont en position perchée : par leur site et leur silhouette, ils affirment leur présence. Les vestiges du castrum original surplombent le village qui s'est développé en contrebas.



ENTRECHAUX

DES PARCELLES DE PETITE TAILLE AUX LIMITES SOULIGNÉES



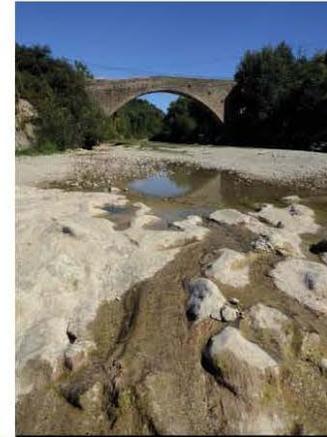
CHAMP LONG - ENTRECHAUX

Les parcelles agricoles sont de taille modeste. Dans ces communes classées en AOC Côtes du Rhône ou Côtes du Ventoux, le vignoble a conquis l'essentiel du terroir. Quelques vergers de cerisiers et d'oliviers résistent à la monoculture.

Les alignements de platanes et de tilleuls soulignent les entrées de villages et structurent les places. Les alignements de cerisiers bordent les parcelles agricoles. Les murs de pierre sèche bordent les parcelles et marquent le bord de route.

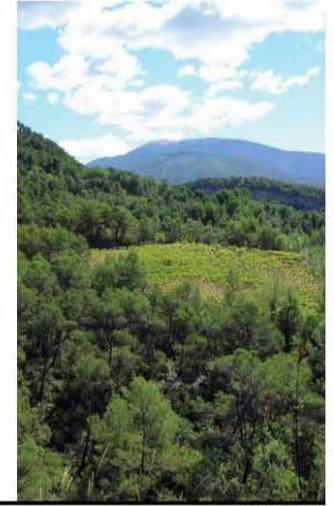
DES LITS DE COURS D'EAU MARQUÉS

Cette entité appartient au bassin hydrographique de l'Ouvèze ; seuls quelques ruisseaux rejoignent l'Aigues. Le lit des cours d'eau est large au regard du filet d'eau qui s'y écoule ; il révèle leur régime torrentiel et les risques de crues, toujours présents. Les ripisylves soulignent le tracé des cours d'eau.



L'OUVÈZE - ENTRECHAUX

LES BOISEMENTS COIFFENT LES RELIEFS



LA BUSSIÈRE - FAUC

Les affleurements calcaires peu propices à l'agriculture n'ont pas été déboisés : les crêtes et collines sont ainsi restées couvertes par les boisements de chênes et de pins d'Alep. Ces collines constituent des îlots nature préservés : elles sont contournées par les voies de communication et seuls quelques versants sont construits.



PUMMERAS

LES CIMETIÈRES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

Les cimetières marquent le paysage : construits sur des sites bien exposés, à l'écart des villages, ils se signalent par leur enclos en pierre et quelques cyprès isolés, repères singuliers dans le paysage.

DES ROUTES À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE

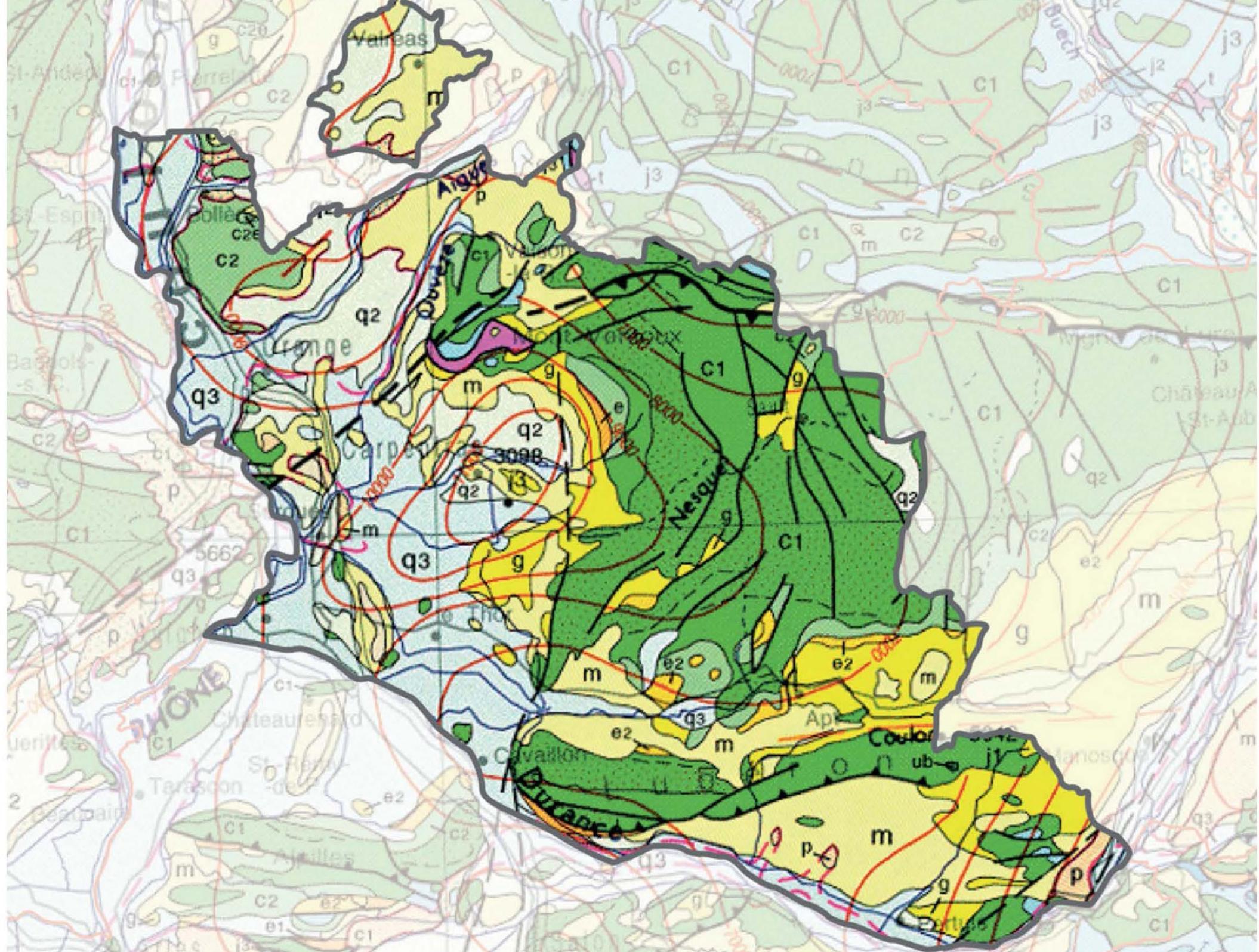
Les routes départementales connectent les vallées aux principales villes proches. Leur tracé longe les cours d'eau. Le réseau de voies communales est très dense.

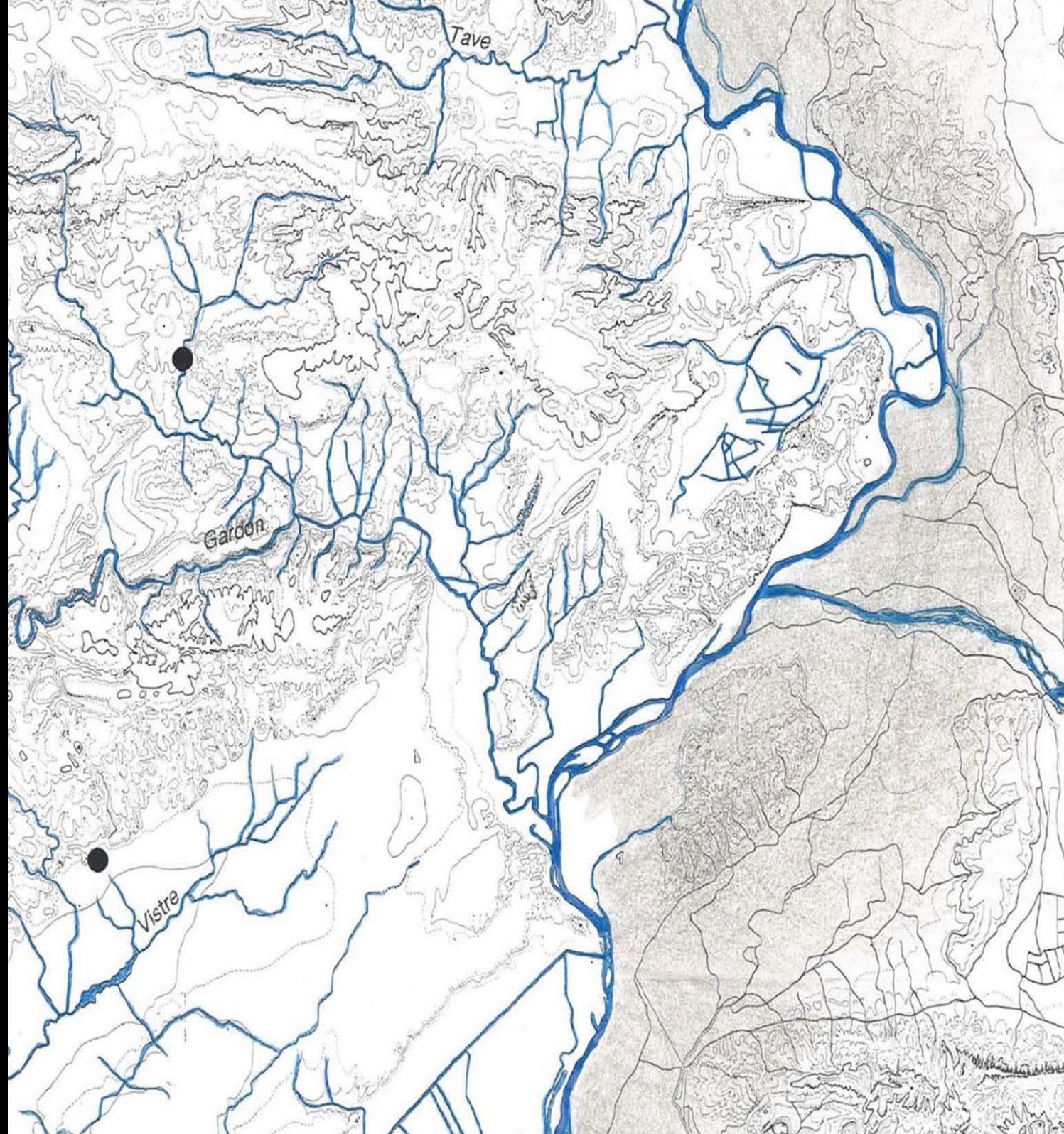
Les tracés routiers sont sinueux, bordés d'accotements et fossés enherbés. Les "rectifications" en bouleversent le caractère.

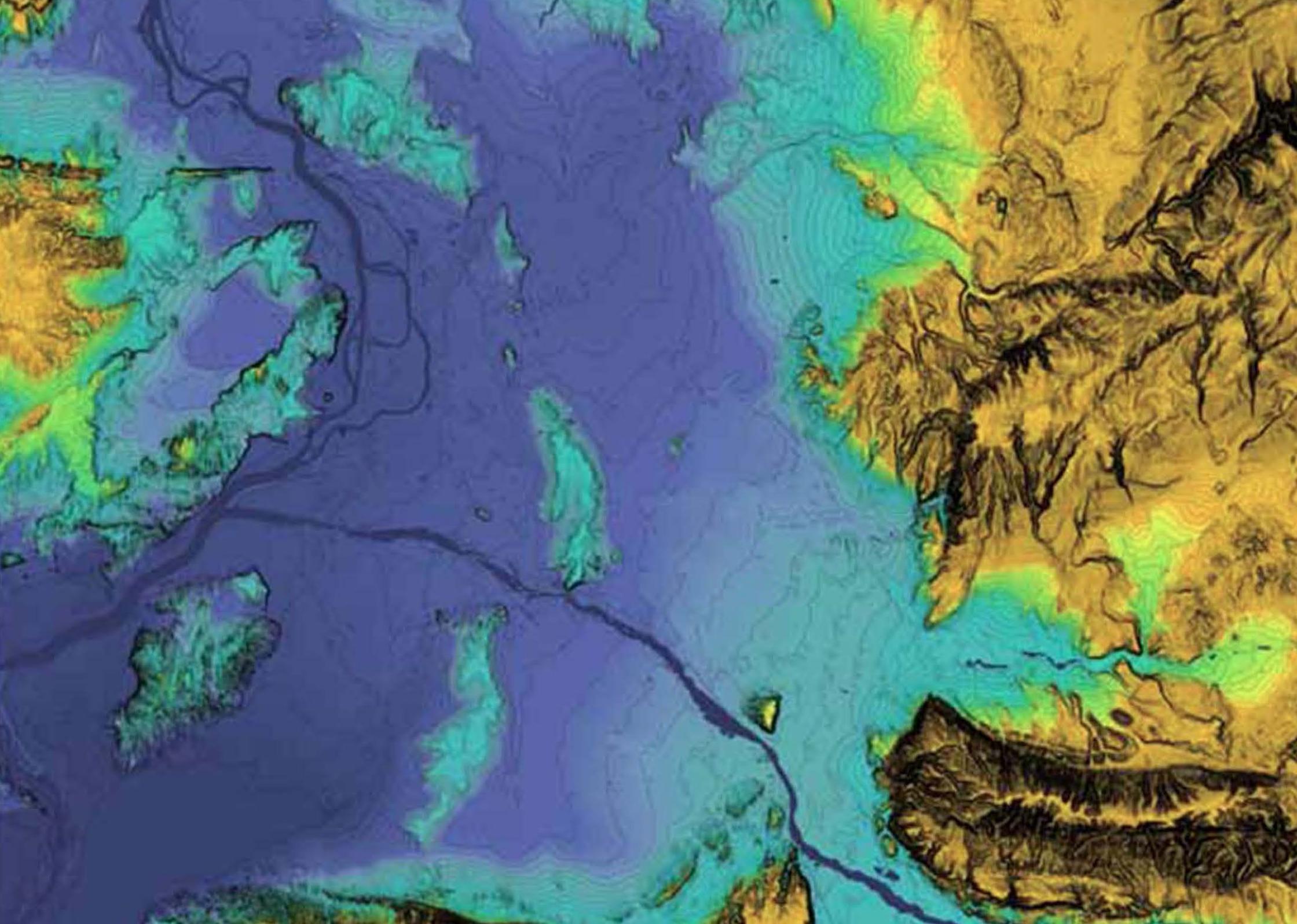


ROCHE DOUBLE - VAISON-LA-ROMAINE

LES COLLINES DE VAISON - STRUCTURE





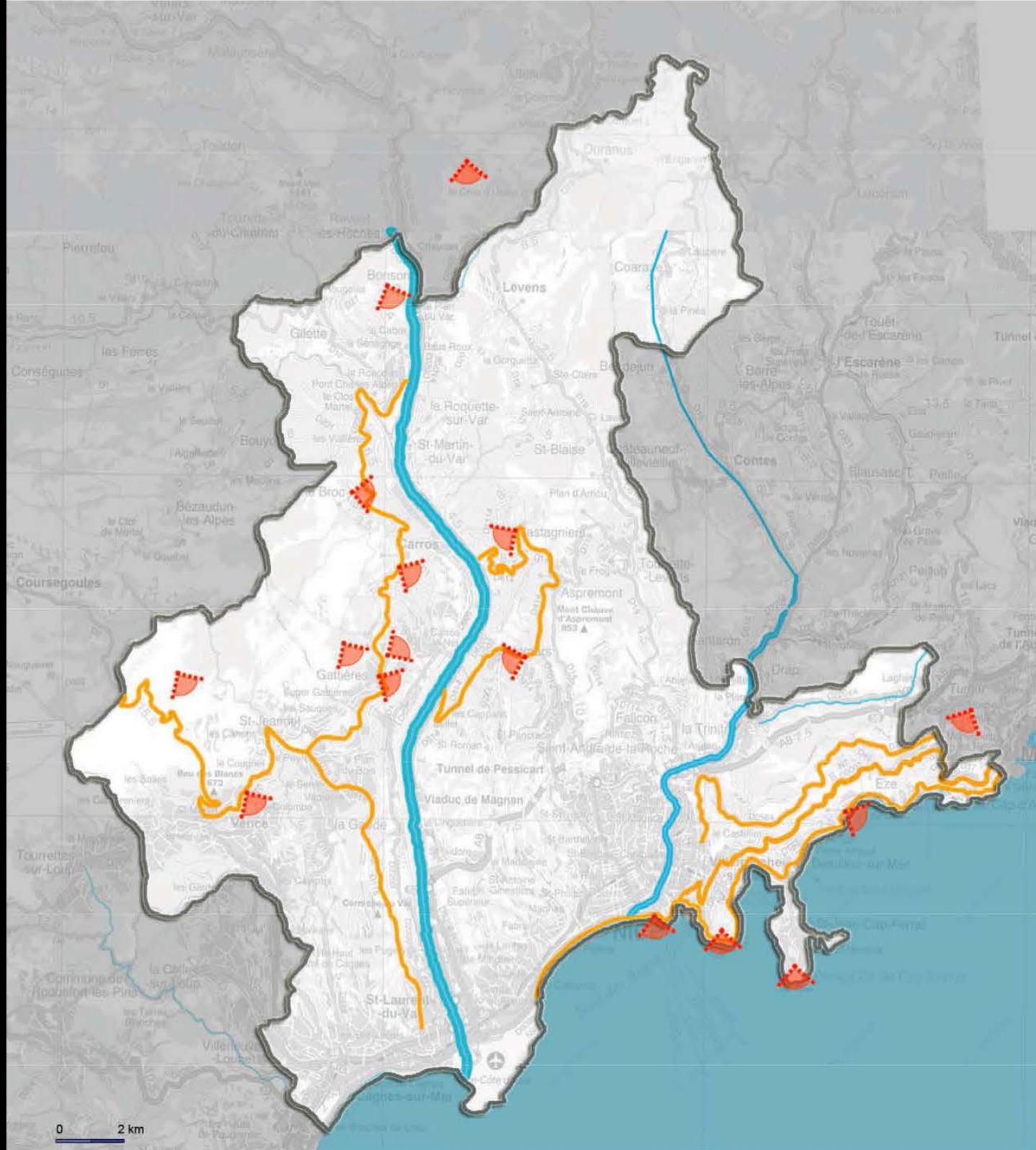












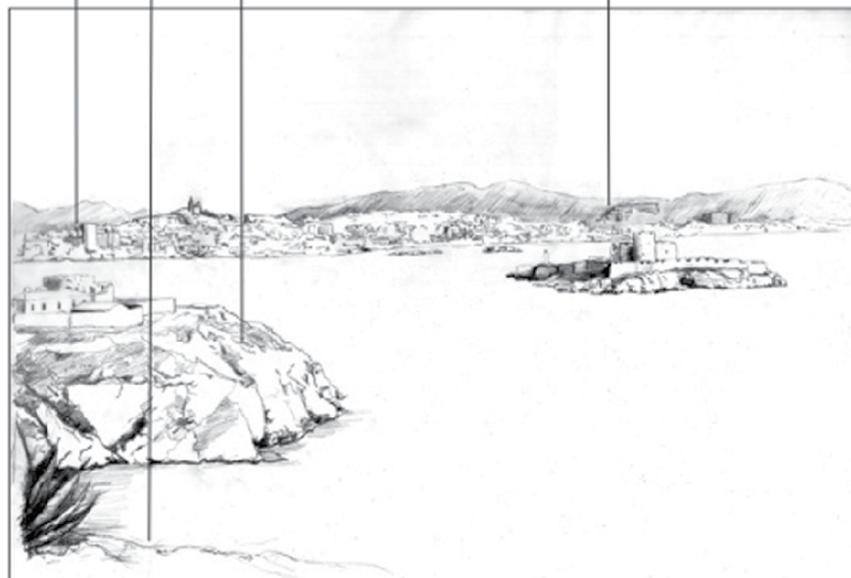
LES ENJEUX LIÉS AUX PERCEPTIONS

**Les hauteurs des constructions
par rapport aux lignes de crêtes**

La qualité des seconds plans

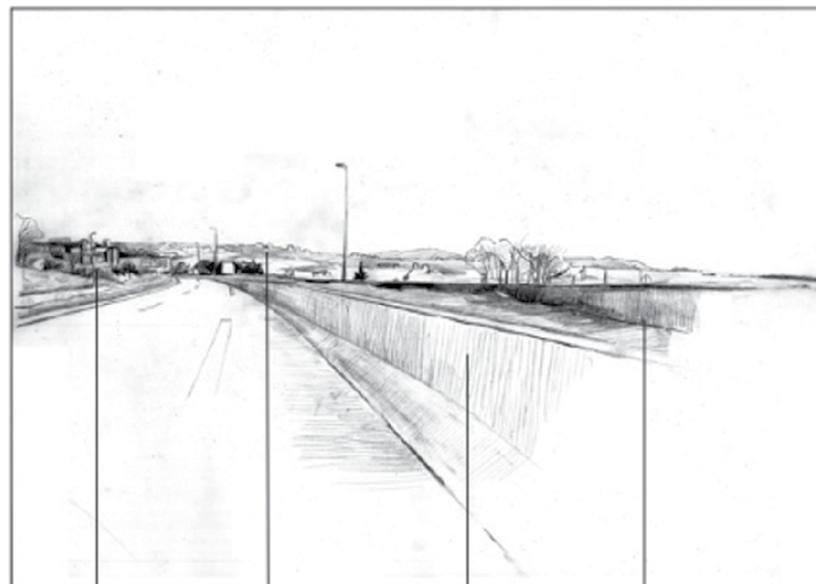
**La gestion du premier
plan**

**Les hauteurs des constructions
par rapport aux lignes de crêtes**



Vue depuis l'île Ratonneau

Vue depuis l'autoroute A55



**Les hauteurs des constructions
par rapport aux lignes de crêtes**

**La gestion du premier plan : les bordures béton
occultent une partie de la vue et
«coupent» l'automobiliste du paysage**





Jiri Palouš





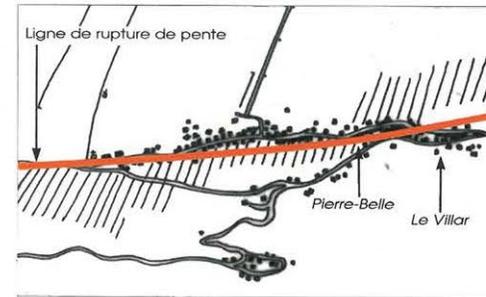


CARTE DES PENTES

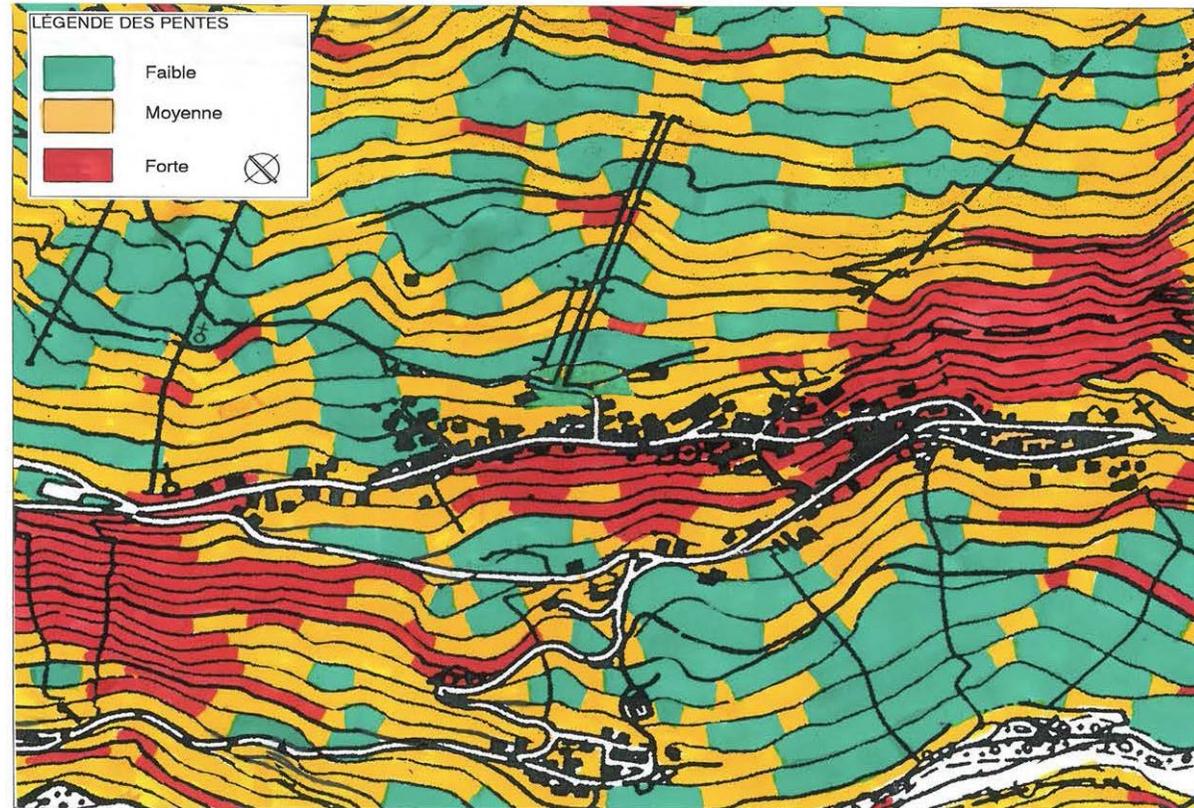
La carte des pentes fait apparaître la logique d'implantation de Saint-Véran : l'étirement linéaire de la forme urbaine du village croise, au niveau de Pierre Belle, la zone de plus grande pente : la partie ouest de Saint-Véran se situe sur la ligne de rupture de pente à l'amont de cette zone.

Elle se détache en conséquence en silhouette sur l'horizon.

Le Villar en revanche se cale sur l'angle rentrant de la rupture de pente au pied de la zone de forte pente. Ce qui bloque son épaissement vers l'amont.



 Zones de plus forte pente.



LÉGENDE DES PENTES	
	Faible
	Moyenne
	Forte
	

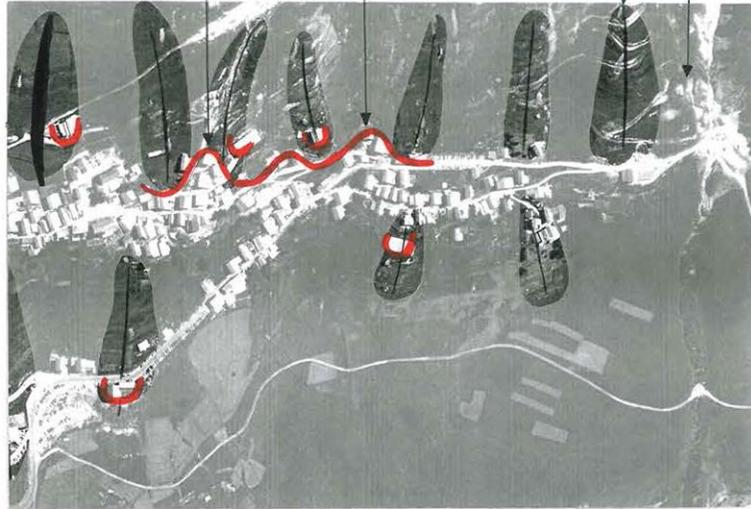
- Intentions- Implications -

- ✓ Maintenir cette logique d'implantation croisée par rapport à la ligne de rupture de pente.
- ✓ Préserver les zones de plus grande pente.

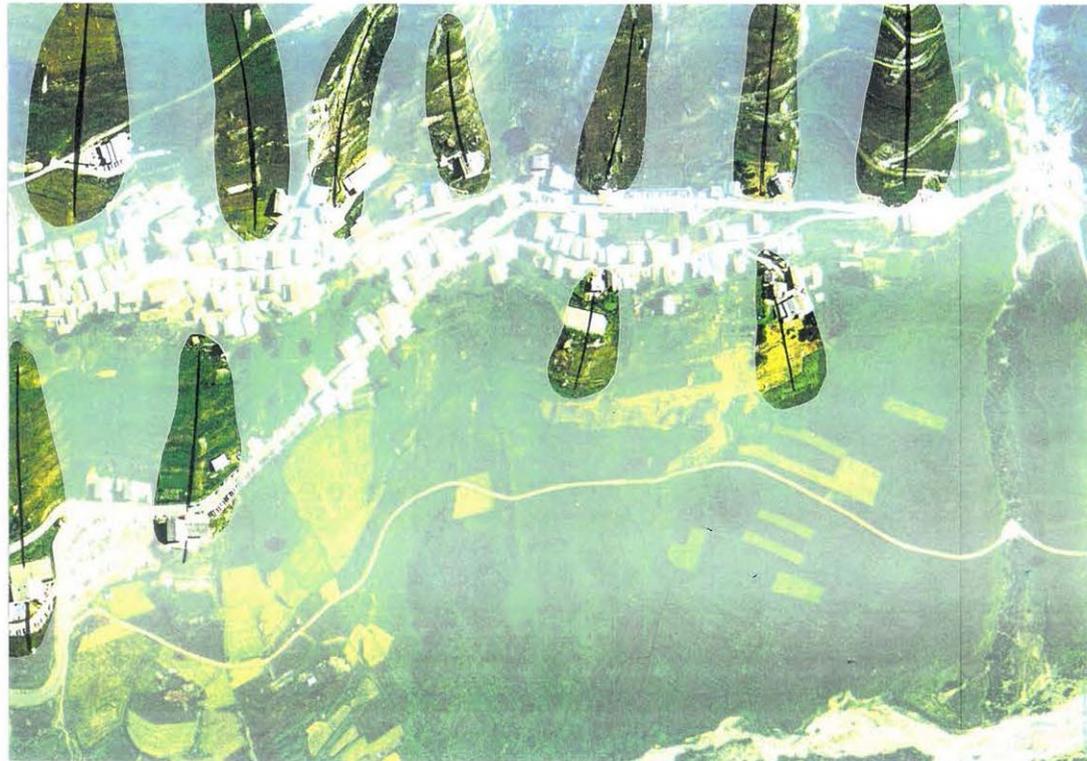
LA STRUCTURE DU VERSANT : LES CRÊTES

L'épaississement du bâti sur le versant se développe préférentiellement entre les crêtes.

Crête et combe perçues comme limite est du village.



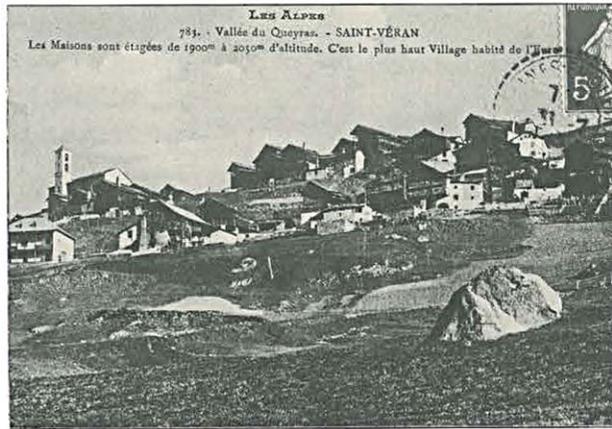
-  Impact fort du aux bâtiments isolés sur les crêtes.
-  Crêtes structurantes.
-  Crêtes secondaires.



- Intentions- Implications -

- ✓ Limiter l'étrétement vers l'est et l'ouest de Saint-Véran, aux crêtes structurantes.
- ✓ Eviter l'implantation en crête et suivre la logique ondulante de l'épaississement.
- ✓ Implanter les remonte-pente dans les talwegs.

LES IMAGES EMBLÉMATIQUES



La silhouette de Saint-Véran déroulant sa longue façade de fustes alignées sur une rupture de pente est une des images emblématiques du Queyras.

Celle que l'on perçoit depuis l'aval en arrivant par la route départementale n° 5 impose sa force et imprègne durablement nos sens et nos mémoires.

Cette image offre une lisibilité limpide de la structure urbaine et de son implantation dans le site.



Une autre image emblématique s'impose ; la vue de profil depuis le sud-est avec le Villar au premier plan et le clocher de l'église en ponctuation.

C'est cette vue qui fait l'objet de la publication de la majorité des cartes postales du village.

Ces images emblématiques imposent une attitude de respect qui se traduit par des zones d'exclusion strictes de toute urbanisation.

Saint-Véran 2040m.



UNE APPROCHE PAR LES SILHOUETTES

La zone d'étude ainsi définie, s'engage la recherche volumétrique des extensions du bâti. Elle est étudiée à partir des silhouettes perçues depuis des points de vue croisés. Ceux-ci sont choisis en fonction de leur caractère symbolique ou de leur capacité à donner à comprendre la logique de la forme urbaine du village.

PERCEPTION DEPUIS L'AMONT :

- ✓ point de vue n° 1 : la chapelle.
- ✓ point de vue n° 2 : au dessus de la ville.
- ✓ point de vue n° 3 : au-dessus de Pierre-Belle.

PERCEPTION DEPUIS L'AVAL :

- ✓ point de vue n° 4 : l'entrée sur la RD 5
- ✓ point de vue n° 5 : depuis l'Aygue Blanche.

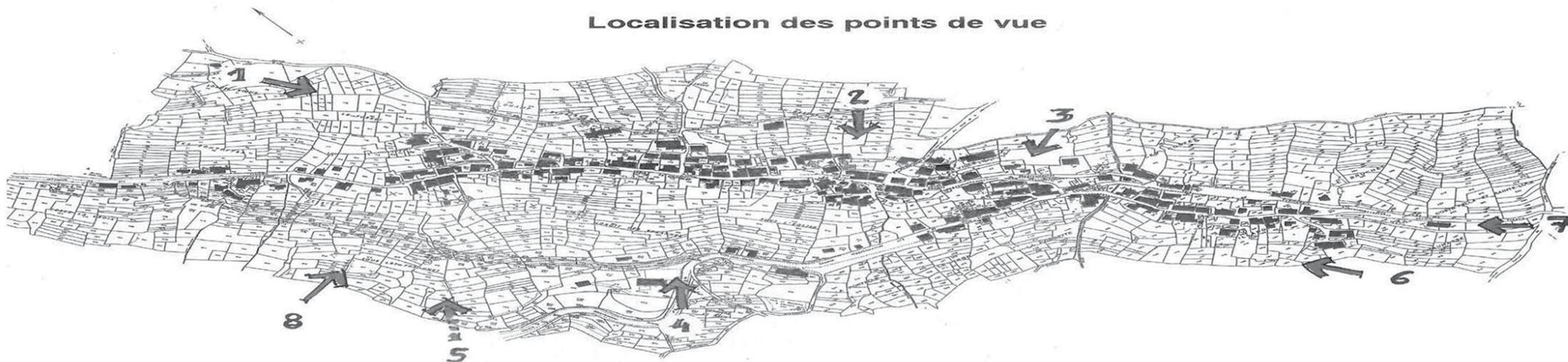
PERCEPTION DEPUIS LE SUD-EST :

- ✓ point de vue n° 6 : sous la bergerie.
- ✓ point de vue n° 7 : chemin de la chapelle de Clausis.

PERCEPTION DEPUIS L'UBAC :

- x point de vue n° 8 : depuis l'ubac.

Localisation des points de vue



LÉGENDE DES PAGES SUIVANTES



Point et axe de vue.



Crêtes.



Silhouette urbaine.



Espaces non vus.



Extension de silhouette cohérente avec les principes paysagers.



Report en plan.



Localisation des points de vue.

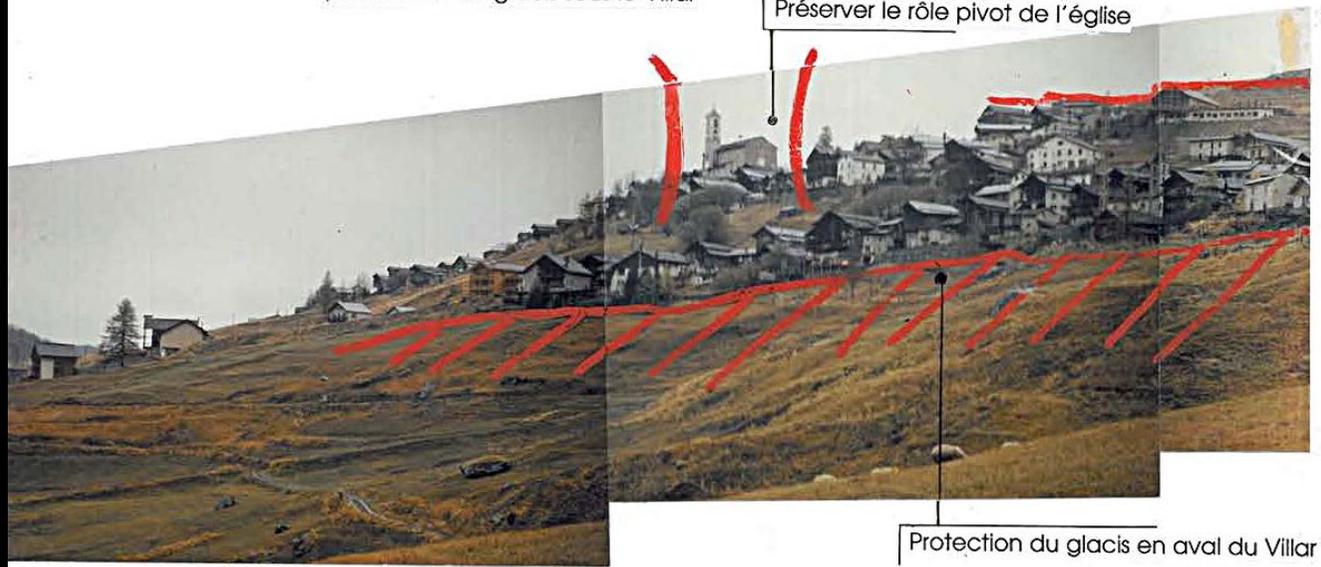
Préserver le rôle pivot de l'église

Crête sensible dominant l'église



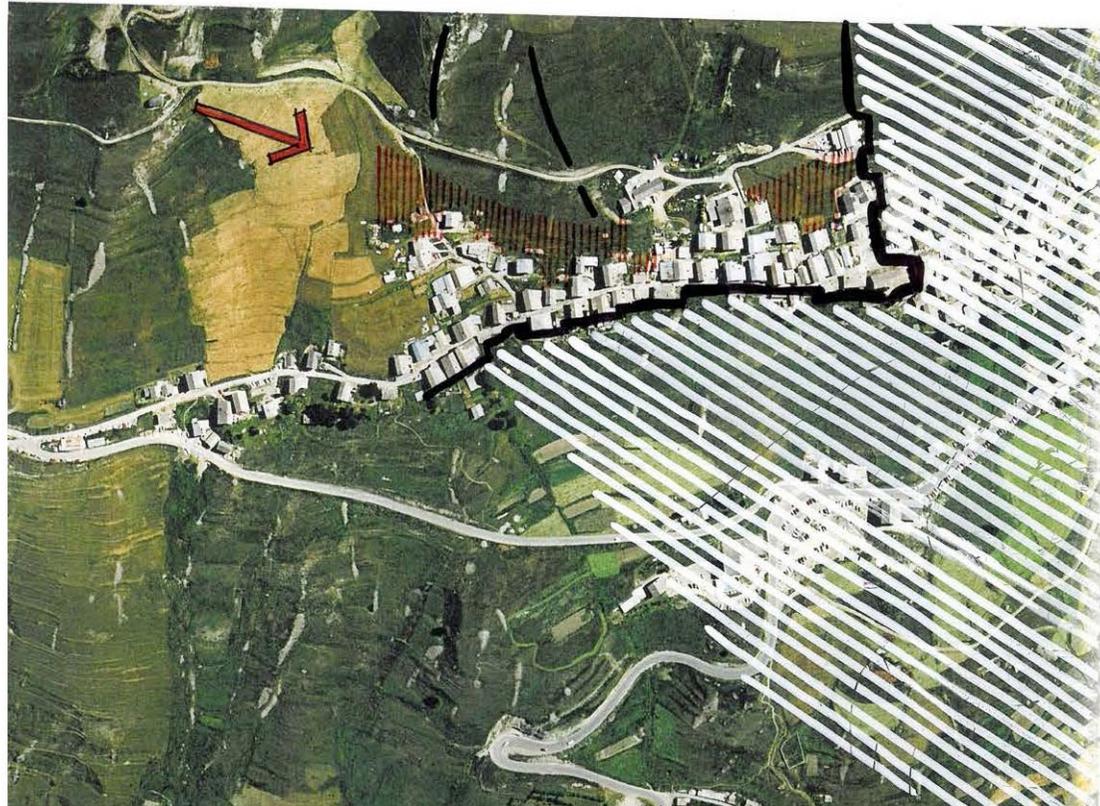
Protection du glacis sous le Villar

Préserver le rôle pivot de l'église

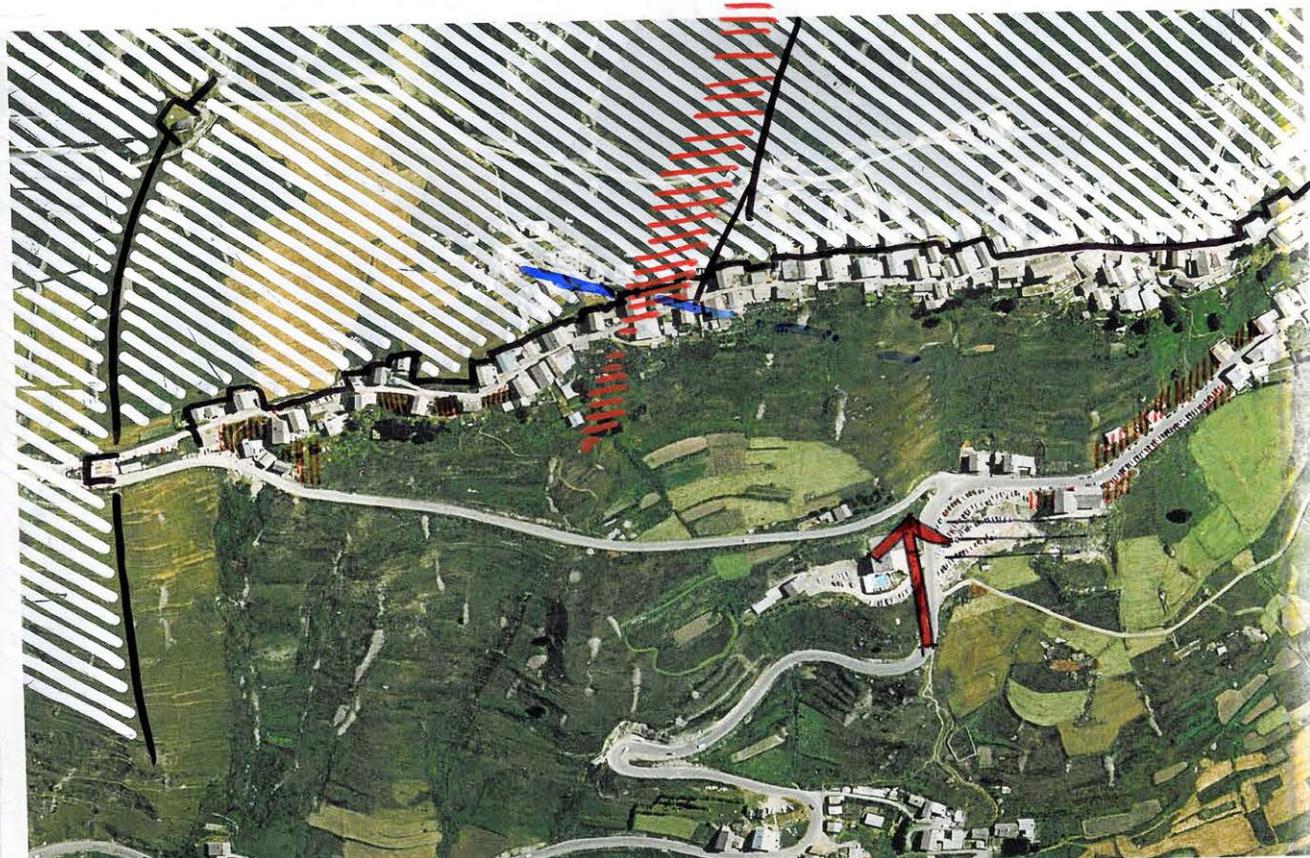
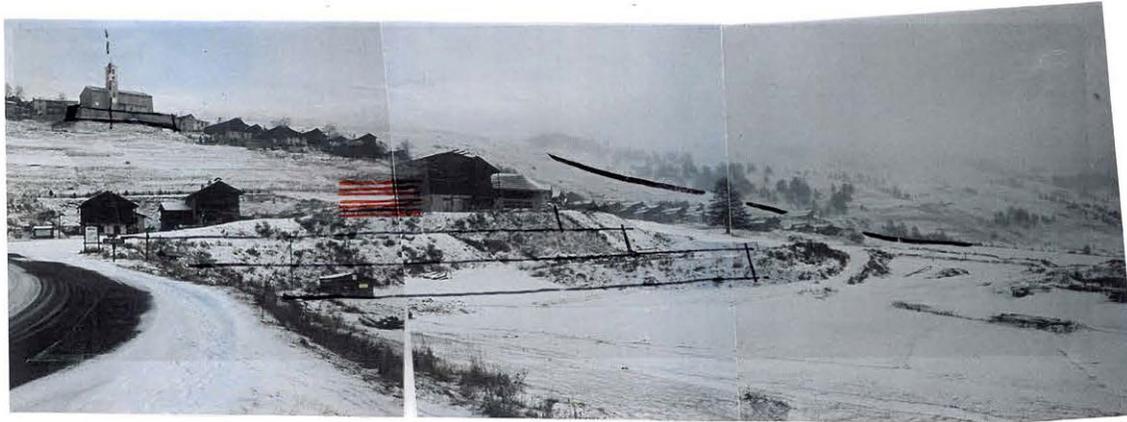


Protection du glacis en aval du Villar

POINT DE VUE N° 1 : LA CHAPELLE.



POINT DE VUE N° 4 :
L'ENTRÉE SUR LA RD 5



Les perceptions depuis l'intérieur du village



Les perceptions depuis l'intérieur du village

les vues à valoriser

focalisation
visuelle



échappée visuelle
sur le paysage



les vues à rectifier

vue perturbée

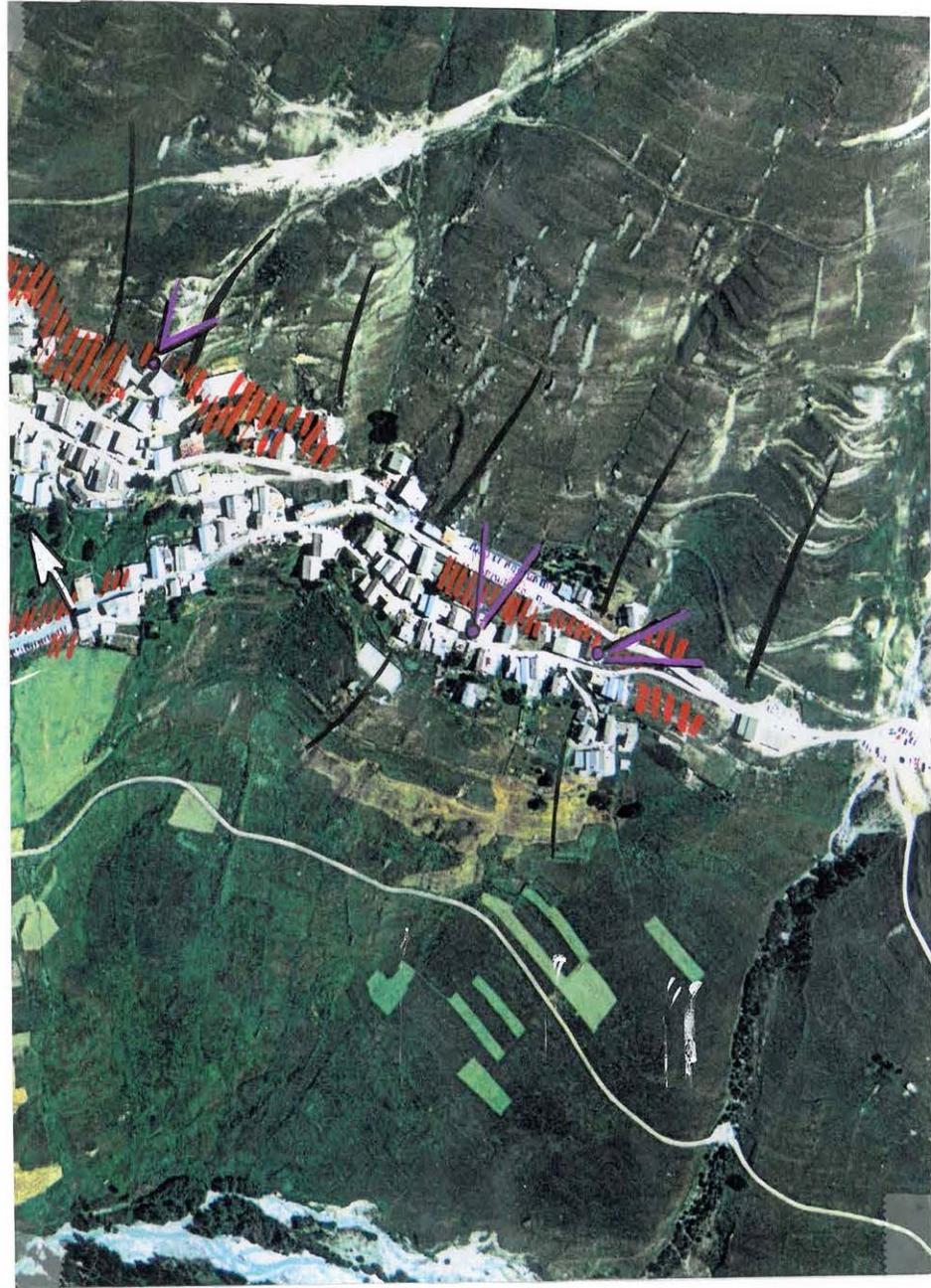
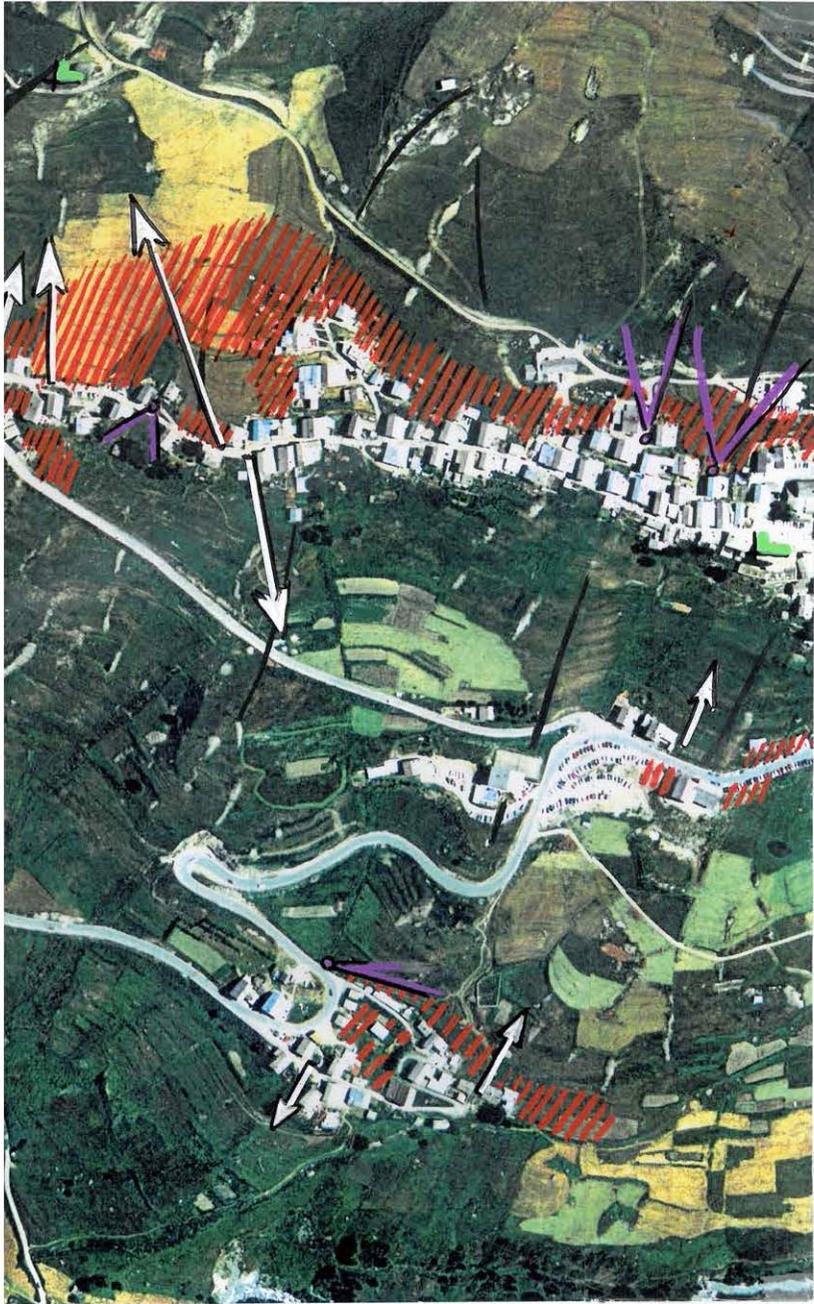


objet de la perturbation

rupture visuelle

(densité - traitement des abords)





-  Synthèse des secteurs de développement proposés.
-  Angle de vue du paysage à préserver.
-  Axe focal à préserver.

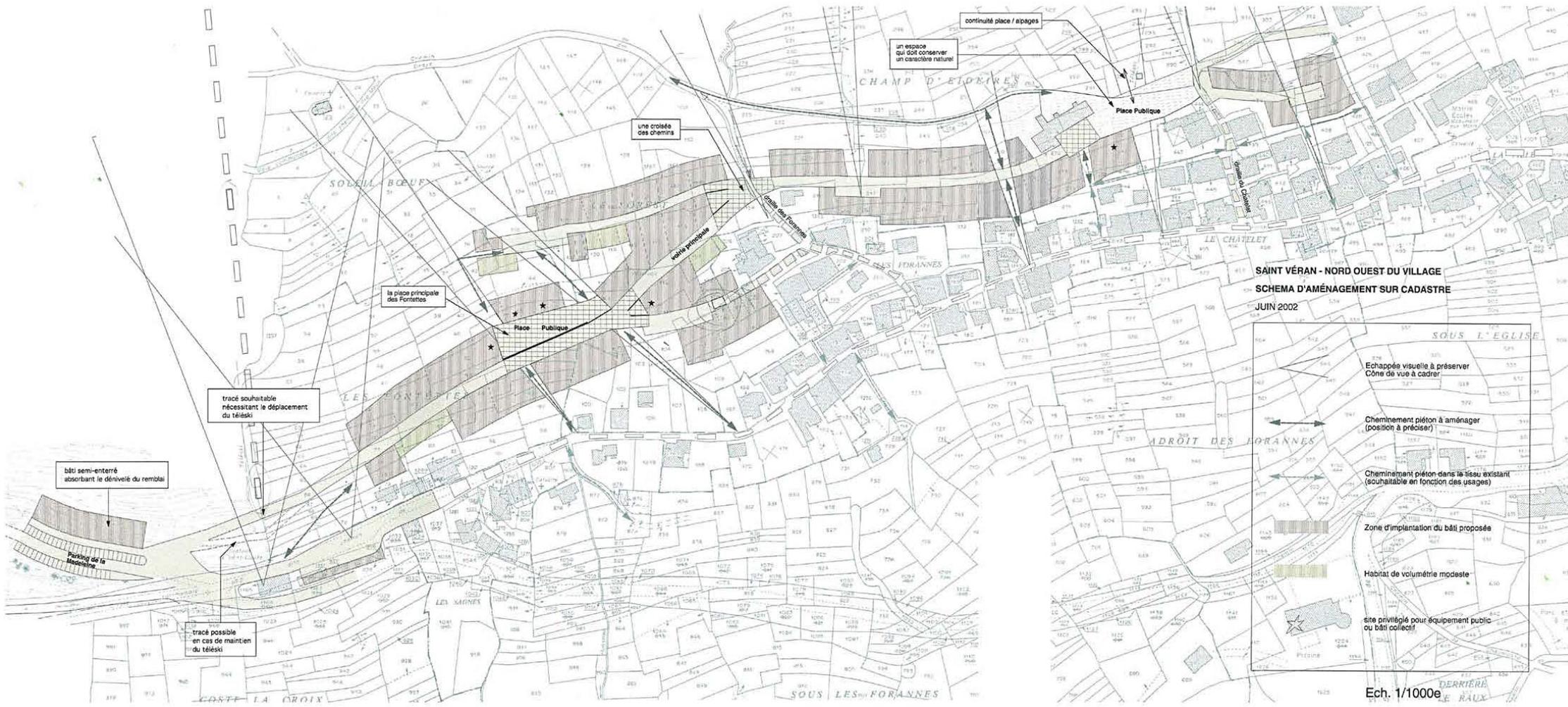


déplacement du téléski et création d'un départ station

aménagement de liaisons piétonnes

LA CHALP

LE RAUX



SAINT VÉRANS - NORD OUEST DU VILLAGE
 SCHEMA D'AMÉNAGEMENT SUR CADASTRE
 JUNI 2002

SOUS L'ÉGLISE

↳ Echapées visuelle à préserver
 Cône de vue à cadrer

↳ Cheminement piéton à aménager
 (position à préciser)

↳ Cheminement piéton dans le tissu existant
 (souhaitable en fonction des usages)

↳ Zone d'implantation du bâti proposé

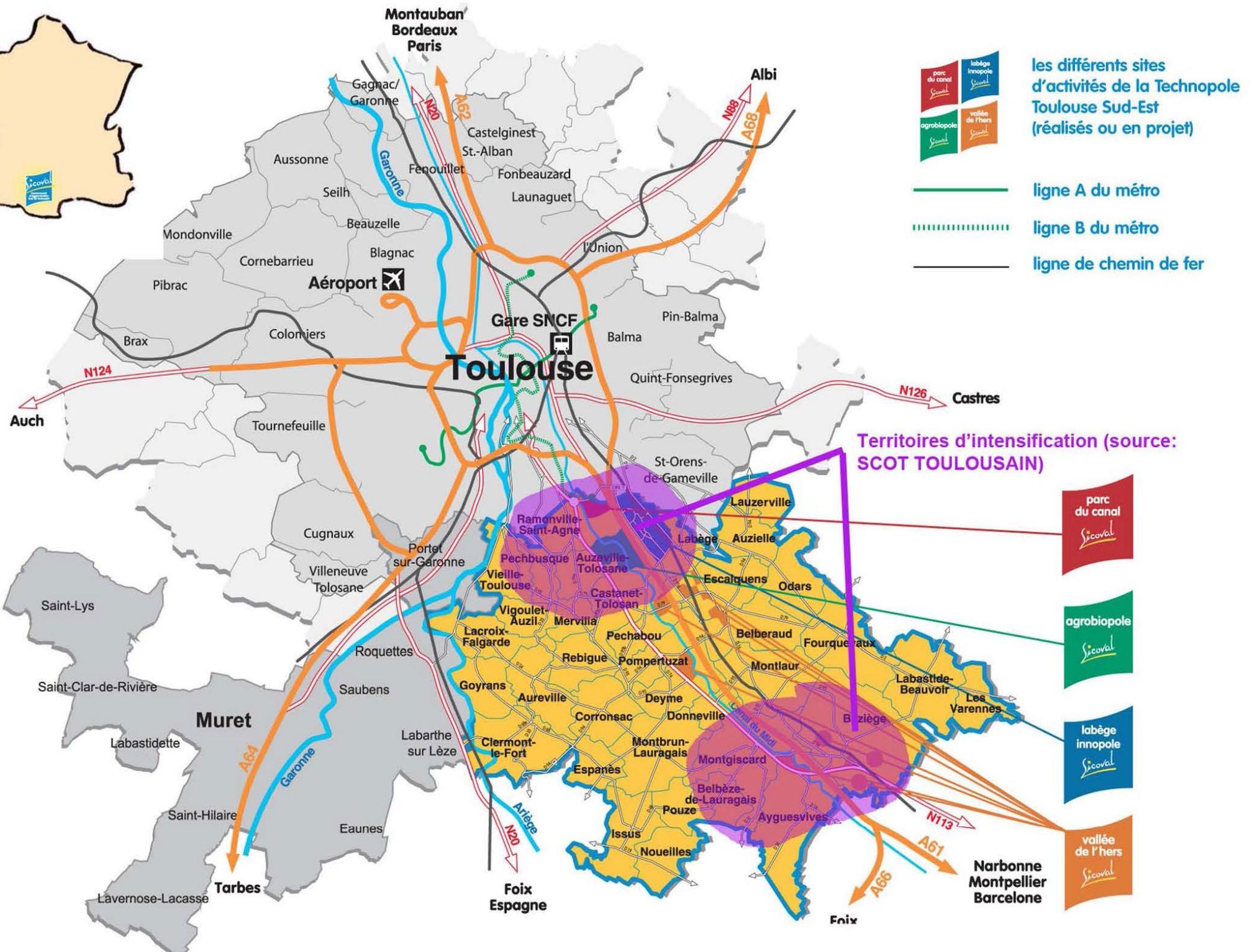
↳ Habitat de volumétrie modeste

↳ site privilégié pour équipement public
 ou bâti collectif

Ech. 1/1000e







les différents sites d'activités de la Technopole Toulouse Sud-Est (réalisés ou en projet)



-  ligne A du métro
-  ligne B du métro
-  ligne de chemin de fer

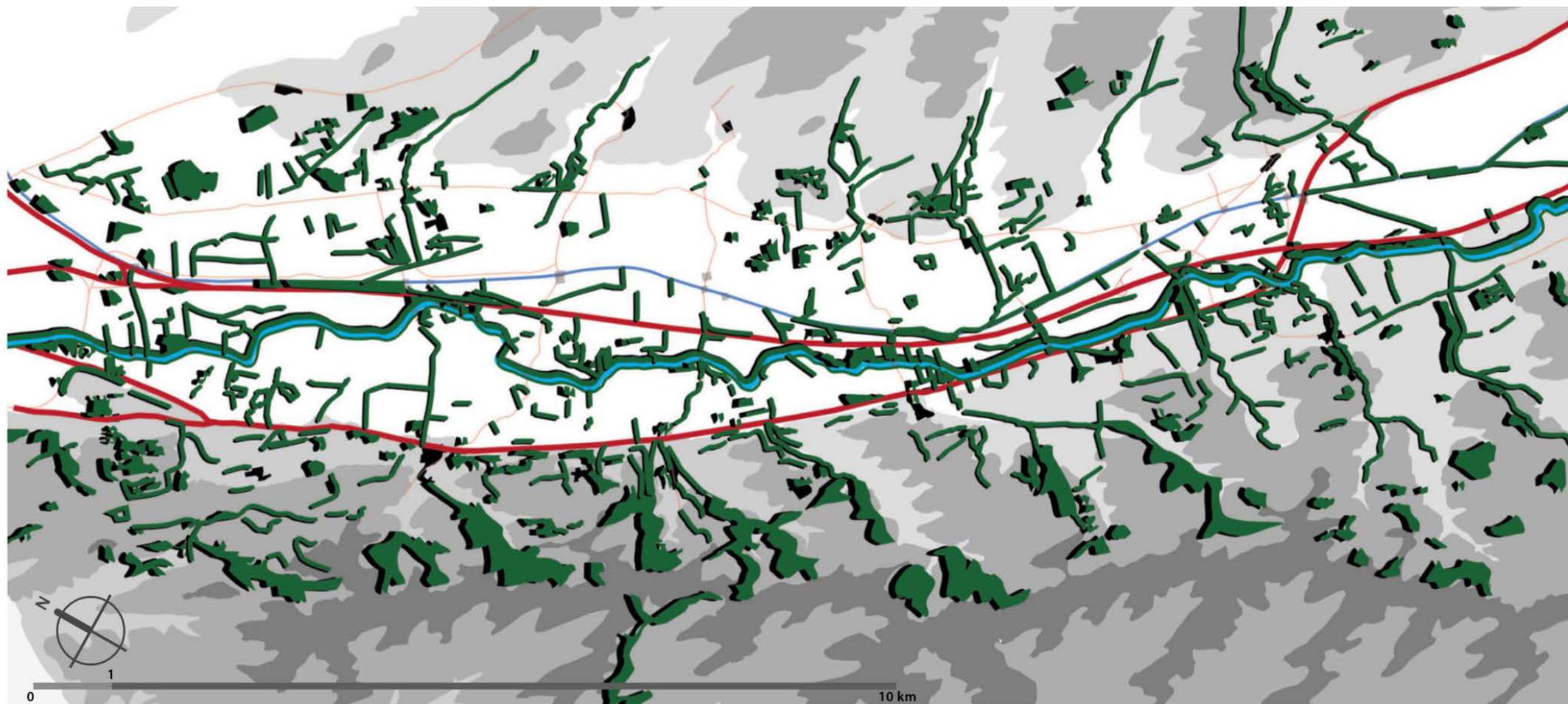
Territoires d'intensification (source: SCOT TOULOUSAIN)



Narbonne
Montpellier
Barcelone



I.1.5 La place et le rôle des structures végétales



Structures végétales et lisibilité

Dans la recherche d'un projet de territoire conciliant le développement local et la prise en compte d'un élément de patrimoine, les structures végétales, leur compréhension et la nécessité de les renforcer dans leur logique propre, jouent un rôle important qu'il s'agit de conforter.

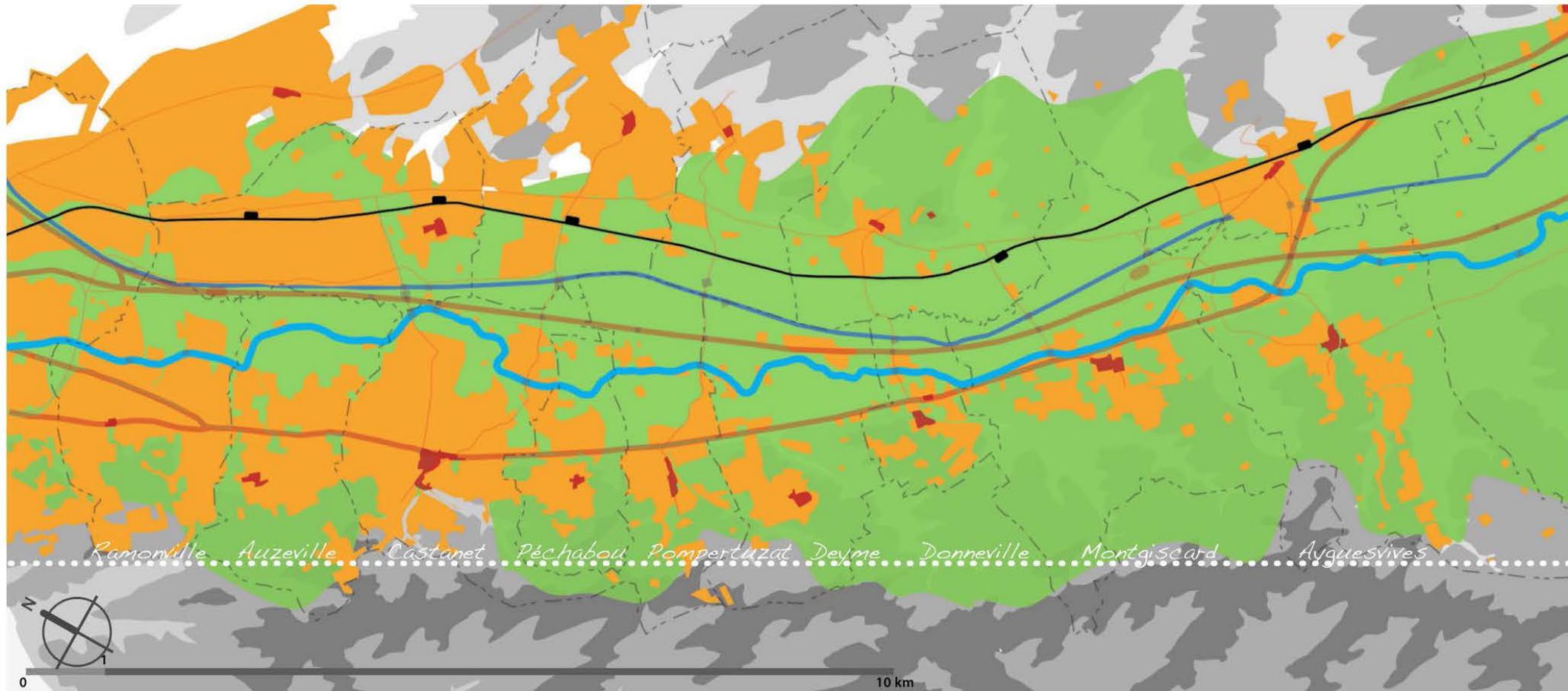
Structures végétales et biodiversité

L'émergence de la nouvelle problématique de l'érosion de la biodiversité leur confère également une nouvelle vocation dans le projet, qu'il faudra considérer en tant que tel.

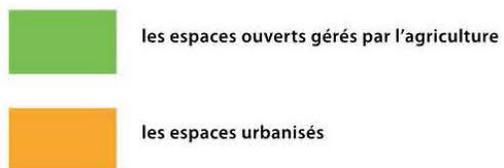
Structures végétales et perceptions

Prégnantes dans le paysage, elles jouent également un très grand rôle en terme de perceptions (transparence, opacité, filtre) dont les incidences seront abordées plus loin (I.II Les Perceptions).

I.1.4 La place de l'agriculture

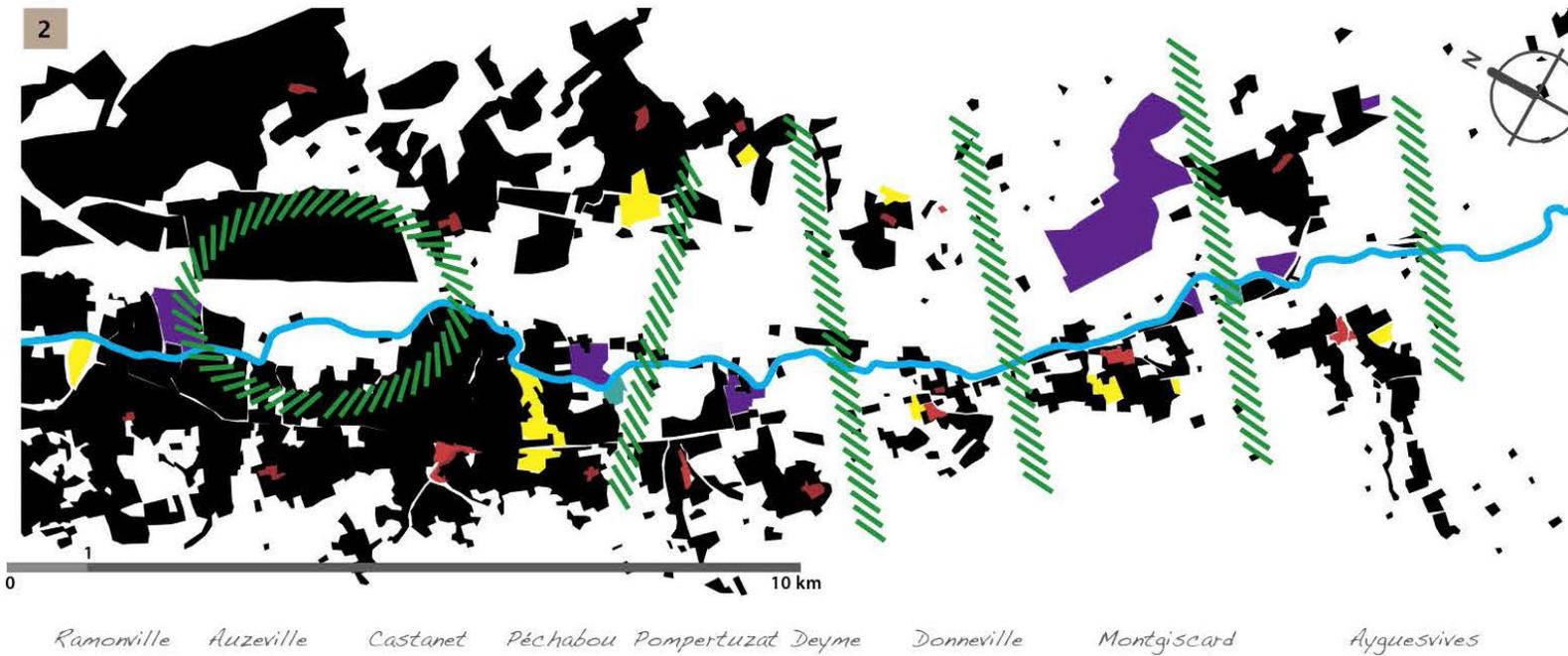


SYNTHÈSE



- ➔ Les grands paysages ouverts de cultures céréalières favorisent la lisibilité du canal
- ➔ Leur mode de faire-valoir actuel ne garantit pas la durabilité économique
- ➔ Une protection stricte et à long terme de la vocation agricole de ces espaces est le socle de la construction d'un projet agricole à long terme
- ➔ L'« agriculture urbaine » (maraîchage), une réponse aux espaces désormais trop réduits

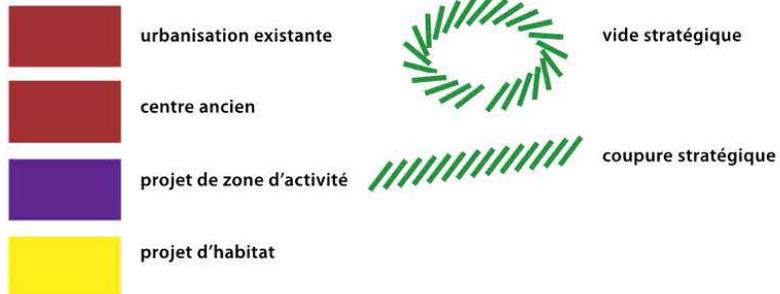
I.II.4 «Vides et Pleins» un rapport urbain au canal à stabiliser



2

Les espaces à urbaniser continuent à investir très ponctuellement les abords du canal sur pratiquement toutes les communes concernées. Cette tendance pose deux questions :

- Celle de la définition de l'espace ouvert minimal autour du canal en dessous duquel sa perception comme structure paysagère majeure du territoire n'est plus lisible.
- Celle de la qualité du rapport au canal que devront présenter les opérations autorisées.



SYNTHÈSE

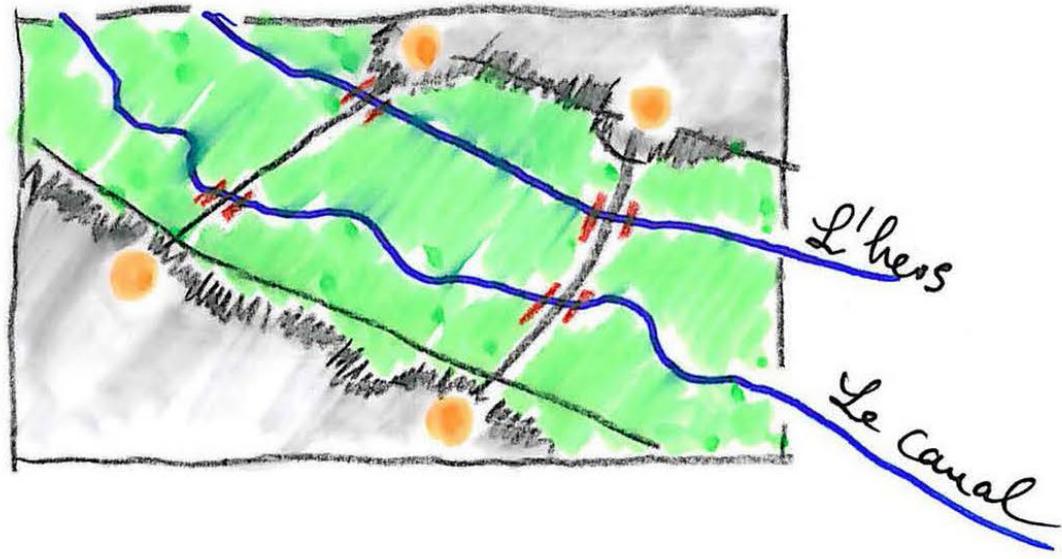
- ➔ Des espaces vides minimal autour du canal en secteur nord-ouest
- ➔ Des coupures d'urbanisation vers le sud-est

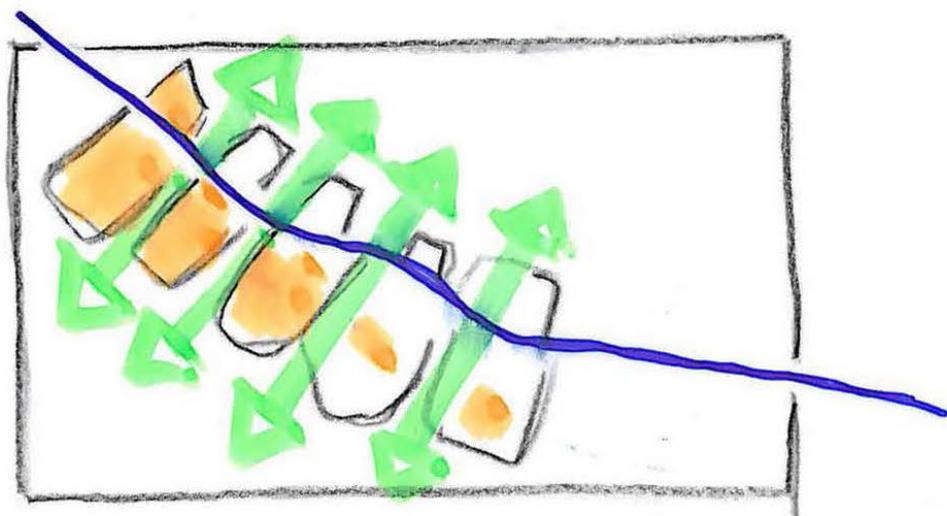


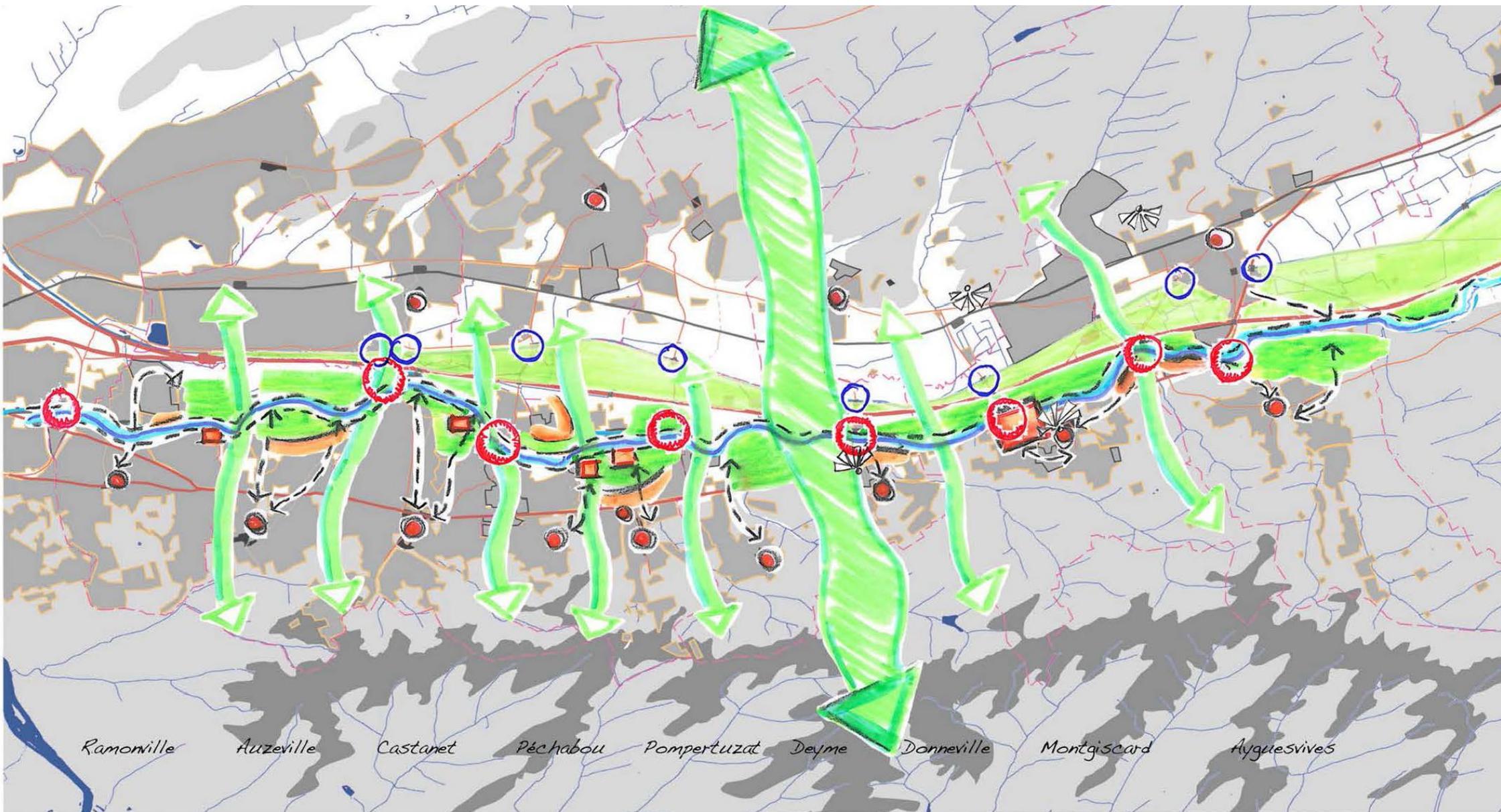
La Communauté d'Agglomération du Sicre
Agglomération de Ville Tolosane

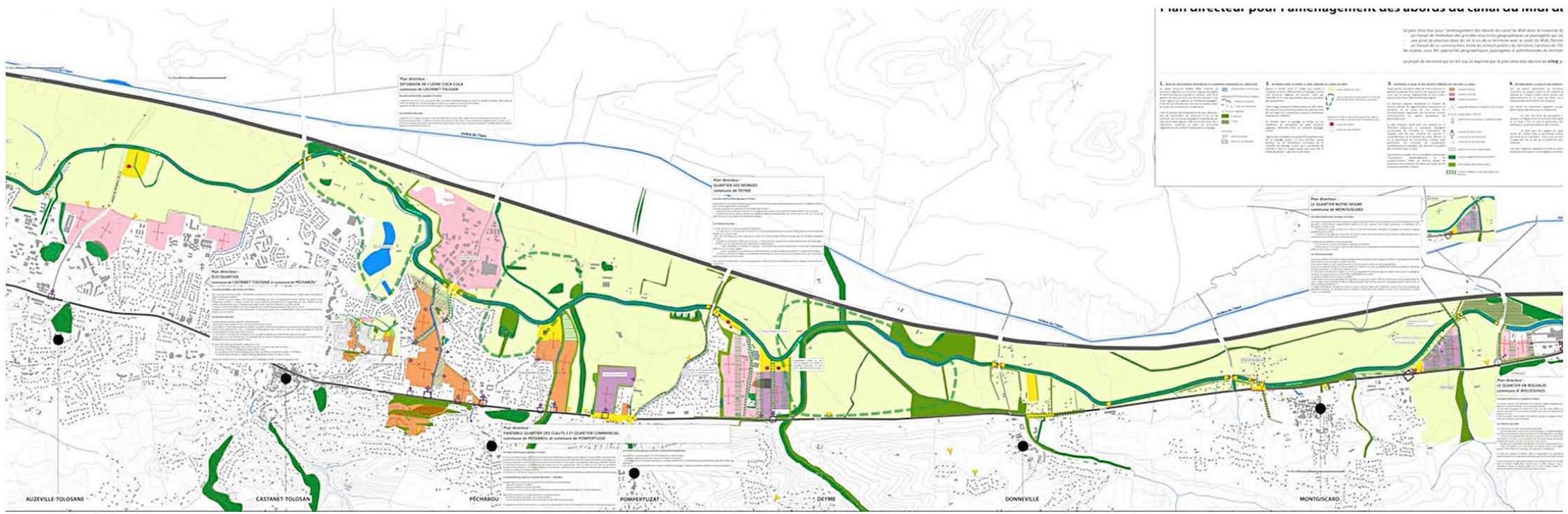
Handwritten graffiti: RBM, RB, STAG











Plan directeur pour l'aménagement des abords du canal du midi et de la Garonne

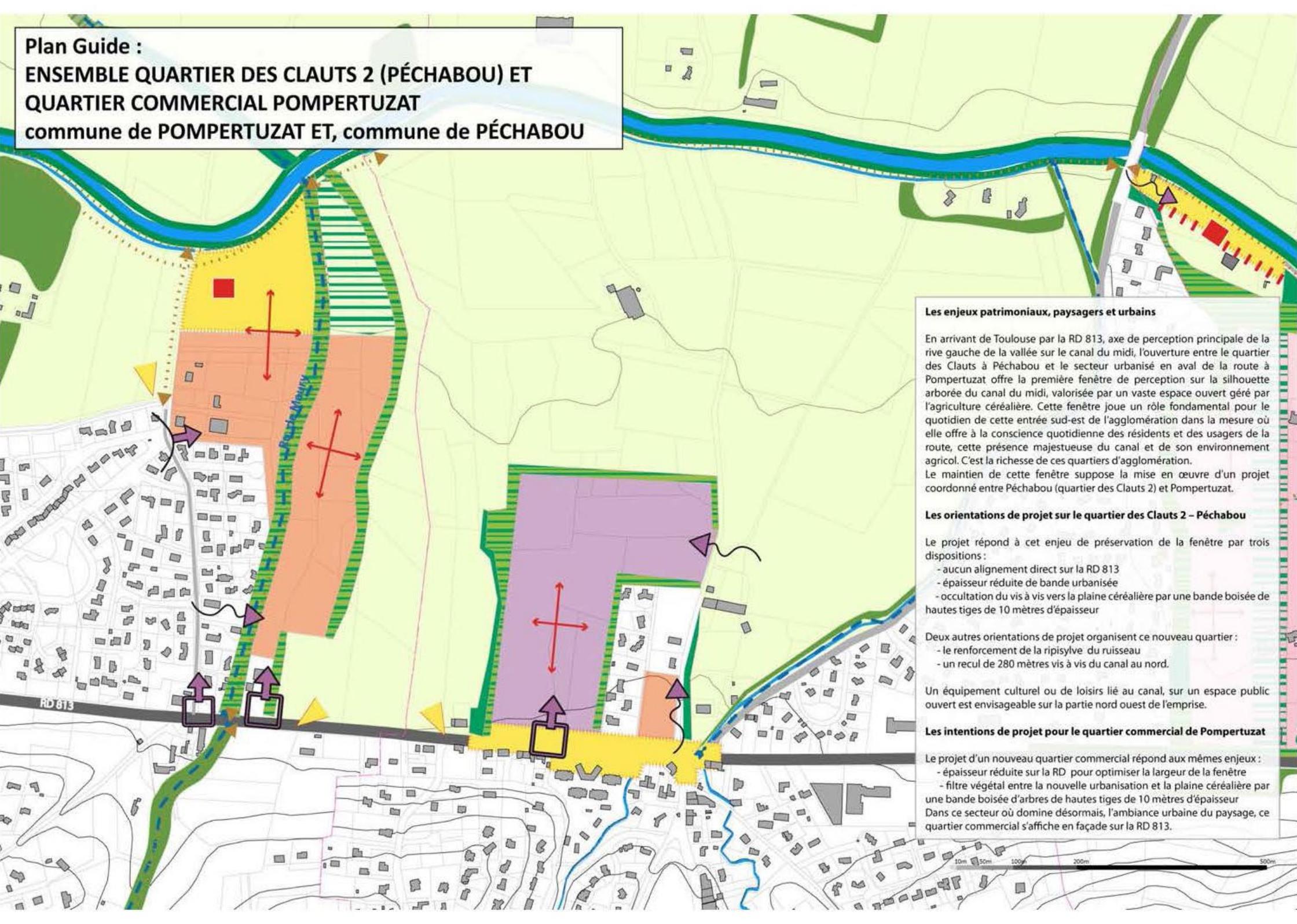
Le plan directeur pour l'aménagement des abords du canal du midi et de la Garonne a pour objectif de définir les principes directeurs d'aménagement et de programmation des zones d'habitat et de commerce situées en bordure du canal du midi, de la Garonne et de leurs affluents, dans un cadre géographique, paysager et patrimonial précis.

Le projet de territoire qui en est issu est support pour le plan directeur d'usage et d'usage.

- 1. Définir les zones d'habitat et de commerce**
 Définir les zones d'habitat et de commerce en fonction de leur situation géographique, paysagère et patrimoniale.
- 2. Définir les zones d'habitat et de commerce**
 Définir les zones d'habitat et de commerce en fonction de leur situation géographique, paysagère et patrimoniale.
- 3. Définir les zones d'habitat et de commerce**
 Définir les zones d'habitat et de commerce en fonction de leur situation géographique, paysagère et patrimoniale.
- 4. Définir les zones d'habitat et de commerce**
 Définir les zones d'habitat et de commerce en fonction de leur situation géographique, paysagère et patrimoniale.

AUZEVILLE-TOLOSANE CASTANET-TOLOSAN PÉCHABOU POMPERTUZAT DÉME DONNEVILLE MONTGISCARD

Plan Guide :
ENSEMBLE QUARTIER DES CLAUTS 2 (PÉCHABOU) ET
QUARTIER COMMERCIAL POMPERTUZAT
commune de POMPERTUZAT ET, commune de PÉCHABOU



Les enjeux patrimoniaux, paysagers et urbains

En arrivant de Toulouse par la RD 813, axe de perception principale de la rive gauche de la vallée sur le canal du midi, l'ouverture entre le quartier des Clauts à Péchabou et le secteur urbanisé en aval de la route à Pompertzat offre la première fenêtre de perception sur la silhouette arborée du canal du midi, valorisée par un vaste espace ouvert géré par l'agriculture céréalière. Cette fenêtre joue un rôle fondamental pour le quotidien de cette entrée sud-est de l'agglomération dans la mesure où elle offre à la conscience quotidienne des résidents et des usagers de la route, cette présence majestueuse du canal et de son environnement agricole. C'est la richesse de ces quartiers d'agglomération. Le maintien de cette fenêtre suppose la mise en œuvre d'un projet coordonné entre Péchabou (quartier des Clauts 2) et Pompertzat.

Les orientations de projet sur le quartier des Clauts 2 - Péchabou

Le projet répond à cet enjeu de préservation de la fenêtre par trois dispositions :

- aucun alignement direct sur la RD 813
- épaisseur réduite de bande urbanisée
- occultation du vis à vis vers la plaine céréalière par une bande boisée de hautes tiges de 10 mètres d'épaisseur

Deux autres orientations de projet organisent ce nouveau quartier :

- le renforcement de la ripisylve du ruisseau
- un recul de 280 mètres vis à vis du canal au nord.

Un équipement culturel ou de loisirs lié au canal, sur un espace public ouvert est envisageable sur la partie nord ouest de l'emprise.

Les intentions de projet pour le quartier commercial de Pompertzat

Le projet d'un nouveau quartier commercial répond aux mêmes enjeux :

- épaisseur réduite sur la RD pour optimiser la largeur de la fenêtre
- filtre végétal entre la nouvelle urbanisation et la plaine céréalière par une bande boisée d'arbres de hautes tiges de 10 mètres d'épaisseur

Dans ce secteur où domine désormais, l'ambiance urbaine du paysage, ce quartier commercial s'affiche en façade sur la RD 813.



**CHARTRE D'AMÉNAGEMENT
ET DE PAYSAGE**

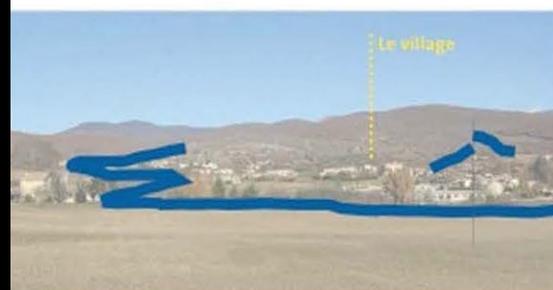
Pays de Forcalquier-
Montagne de Lure

*Un guide pratique
à l'usage des élus du territoire*

A.1.3 Le parcours de l'eau, principe directeur des paysages

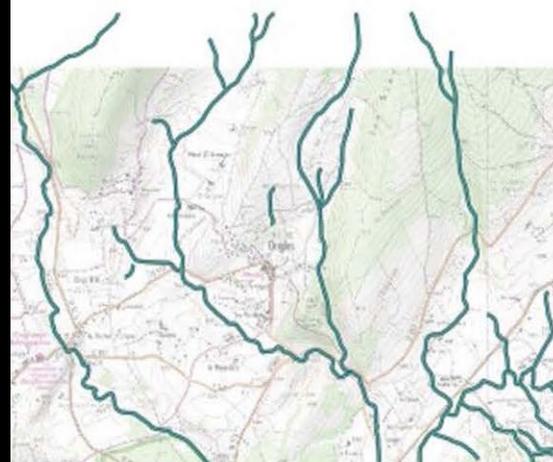
Contexte local

Les fils d'eau représentent la charpente du paysage et constituent un magnifique potentiel de liaisons douces (piétonnes et deux roues) et de corridors écologiques entre le grand paysage et entre les villages.



Les fils d'eau organisent le paysage

Ongles



Les fils d'eau sculptent le relief et organisent le parcellaire.



Emprise minimale des fils d'eau à inscrire dans le PLU

Les enjeux

Sur les reliefs de Lure et du Pays de Forcalquier, le parcours de l'eau dans le territoire répond à la logique unique de la gravité. Cette loi a donné forme au modelé des reliefs sculptés par l'érosion et dessine le réseau des ruisseaux et rivières qui conduit par le chemin le plus court possible, (la ligne de plus grande pente) chaque goutte d'eau vers le Largue et la Durance.

Ce qu'il convient de favoriser

Conforter ces fils d'eau en les inscrivant dans les documents d'urbanisme et en les utilisant comme lignes de composition des projets d'aménagement permet d'en inscrire la trace dans la longue durée des paysages.

Méthode d'approche

- Inventorier l'ensemble des fossés, talwegs, ruisseaux permanents ou intermittents sur les cartes IGN et les reporter sur les fonds de cartes cadastrales utilisées pour les documents d'urbanisme.

Outils mobilisables

- Inscrire ces fils d'eau en « couloirs naturels » (N) et en espace boisé classé (EBC) dans les documents d'urbanisme.
- Des largeurs minimales doivent être définies : lit + talus + berges boisées (ripisylve) avec ou sans cheminement suivant le cas.
- Inscrire en « emplacement réservé » les linéaires stratégiques : parties urbaines, transitions urbain/rural, potentialités de liaisons douces.
- Les inscrire dans la trame verte et bleue (TVB) du territoire.
- Le cas échéant, négocier une inscription de ces lignes d'eau en "Espace naturel sensible" (ENS) par le Conseil Général

Actions d'accompagnement potentielles

- Programme de reconstitution des ripisylves
- Programme d'aménagement d'itinéraire de déplacements doux
- Sur les cours d'eau permanents, étude des potentialités en termes de micro-centrales de production d'électricité

Partenaires mobilisables

- Communauté de communes
- PNR du Luberon pour les communes concernées
- Conseil général (service du PDIPR, ENS)
- Fédération de pêche, le cas échéant
- ADEME et Région (si production d'énergie)
- Associations naturalistes

A.1.5 L'attention aux structures paysagères

Contexte local

Chaque secteur du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure offre un paysage spécifique qui se caractérise par ses propres "structures paysagères" (terme introduit par la loi paysage du 8 janvier 1993), ses haies ou ses murs de clôture, ses arbres remarquables, ses restanques, etc.



Maillage de structures végétales : haies et ripisylves Forcalquier



Des structures minérales :
ici des murets d'épierrement en pierre sèche Limans

Les enjeux

Les lignes du parcellaire qui dessinent la géométrie cadastrale du territoire, sont rendues visibles dans le paysage grâce aux talus, clôtures, murs, haies ou lignes d'arbres qui en soulignent la trace.

C'est ainsi que chaque paysage forme son identité et apparaît à tous, comme singulier.

Ce qu'il convient de favoriser

Connaître les structures paysagères du territoire, les respecter, en réinterpréter les caractéristiques dans des aménagements contemporains (un nouveau quartier par exemple) sont des attitudes de projets respectueuses du paysage.

Méthode d'approche

- Inventorier les structures paysagères du territoire : à l'échelle de la commune pour une carte communale ou un PLU, à l'échelle du quartier pour un projet d'aménagement,
- En analyser la composition : formes, dimensions, matériaux, essences, etc.
- Les hiérarchiser au regard de l'importance qu'elles peuvent avoir dans le paysage.

Outils mobilisables

- Ces structures paysagères peuvent être classées "éléments de paysage" du règlement d'urbanisme (article L123-15 du code de l'urbanisme) au même titre qu'un petit patrimoine rural,
- Des relevés graphiques de ces structures peuvent faire l'objet d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères en annexe du document d'urbanisme local,
- Les structures paysagères peuvent être confortées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou dans les plans de masse des projets d'aménagement.

Actions d'accompagnement potentielles

- Un inventaire de ces structures peut faire l'objet d'un atelier d'étudiants (architectes, paysagistes, urbanistes, géographes) ou être réalisé par une association locale,
- Stages de formation à la restauration et à la construction des structures paysagères : murs de pierre sèche, etc.

Partenaires mobilisables

- Associations locales (Alpes de Lumière), écoles d'architecture, d'urbanisme ou de paysage
- Organismes agricoles et chambre des métiers,
- Urbanistes, géomètres, architectes, paysagistes,

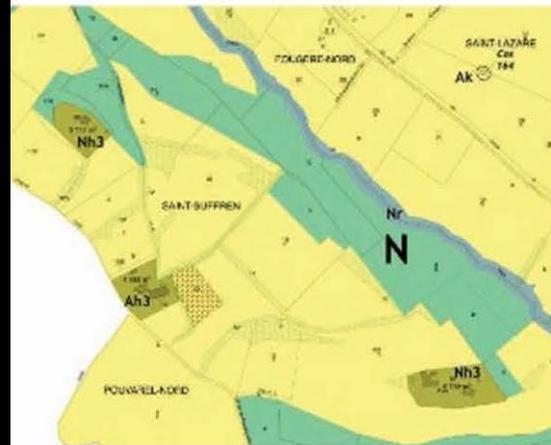
A.1.6 L'attention au vivant et à la biodiversité

Contexte local

Les cours d'eau permanents sont rares sur le territoire. La trame verte est principalement constituée d'espaces boisés mais une attention particulière est réservée aux ripisylves, bosquets et haies arbustives qui constituent des corridors biologiques.



Végétation en bordure de fossés : un corridor écologique pour le déplacement des espèces. Lardiers



Haies arbustives, ravin de Viou et sa ripisylve inscrits au PLU de Forcalquier, corridors écologiques

Les enjeux

La préservation de la biodiversité par les approches telles que celles de l'écologie du paysage est devenue un enjeu majeur. Les approches d'écologie du paysage apportent des réponses notamment par les "corridors écologiques" (« la trame verte et bleue » du Grenelle 2) qui en permettant la migration des espèces à travers des territoires "hostiles", favorisent leur reproduction et leur alimentation. Pour identifier ces besoins de migration des espèces entre deux réserves biologiques (refuges de biodiversité) il convient de connaître les enjeux locaux en termes de biodiversité : quelles sont les espèces (endémiques ou non) menacées d'extinction et quels types de refuges ou de corridors leur sont nécessaires pour assurer leur pérennisation.

Ce qu'il convient de favoriser

Cela suppose de s'appuyer sur des travaux de naturalistes pour pouvoir prendre en compte les réponses à ces questions dans les projets locaux de planification.

Méthode d'approche

- Inventorier sur le territoire les espèces menacées,
- Localiser et protéger des refuges existants,
- Créer de corridors écologiques entre les milieux refuges. Ces corridors sont conçus en fonction de l'espèce concernée (espaces ouverts, bandes boisées, pas japonais, etc.)
- Créer de nouveaux refuges si l'espèce est menacée du fait d'un déficit d'habitat : milieux humides ou greniers accessibles pour les chiroptères par exemple.

Outils législatifs ou complémentaires:

- Article R123-11 du code de l'urbanisme : "les documents graphiques du règlement font, en outre, apparaître : les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue".

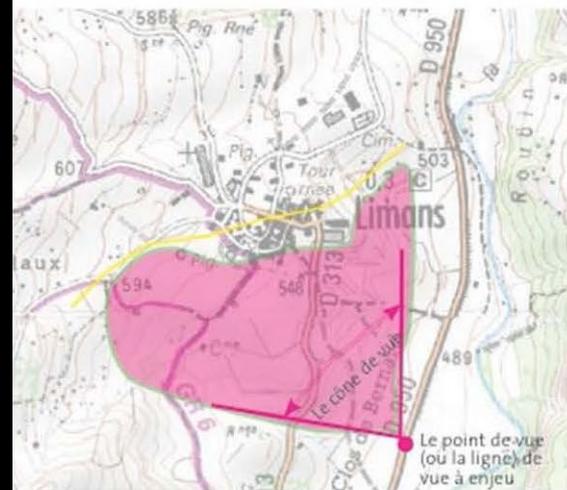
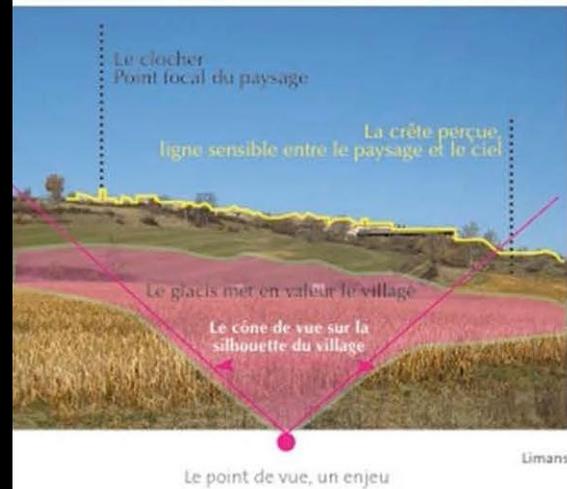
Actions d'accompagnement potentielles

- Une exposition sur les espèces caractérisées d'endémiques, de rares ou de menacées de la commune,
- Un dépliant reprenant ces éléments et précisant les solutions à mettre en œuvre par les résidents et par les acteurs économiques.

Partenaires mobilisables

- Les correspondants locaux du Museum d'Histoire Naturelle (association agréée par exemple)
- Service "Biodiversité-Eau-Paysages", de la DREAL PACA

A.2.1 L'identification des axes et des points de vue à enjeux



- La crête percée, ligne sensible entre le paysage et le ciel
- zone sensible : met en valeur le village depuis le point de vue

Les enjeux

Les perceptions visuelles qui nous sont offertes depuis la route d'approche du village, depuis le sentier très fréquenté, ou depuis ce que tout le monde reconnaît comme un « belvédère », apportent des émotions et donnent à voir la beauté des paysages et des villages du pays de Forcalquier-Montagne de Lure sous leur meilleur angle. Ces lieux privilégiés, « ces points de vue », qui nous ont été offerts par l'histoire et par la géographie, sont une des richesses de nos territoires. La gestion dans la durée de ces patrimoines paysagers ne va pas de soit : une construction mal placée ou trop haute, un mur de clôture mal venu, et c'est un trésor collectif qui disparaît. Des mesures très concrètes (zonage et règlement dans le cas d'un PLU par exemple) permettent de répondre à ces enjeux.

Ce qu'il convient de favoriser

Repérer ces axes et ces points de vue (les belvédères à enjeux), les inscrire sur une carte avec les « cônes de vue » importants qu'ils offrent, sont des étapes essentielles de la définition du projet d'urbanisme de la commune (PLU ou carte communale) ou de l'instruction d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager.

Méthode d'approche

- Parcourir les axes de circulation (carrossables ou pédestres, du type « GR ») importants du territoire pour localiser les points de vue les plus importants,
- Les positionner sur une carte, avec une légende qui renvoie à une photo commentée (cf. exemple ci-contre)
- Assurer une concertation locale sur le choix de ces points de vue pour mesurer l'importance qu'ils peuvent avoir pour chacun et les compléter le cas échéant.

Outils mobilisables

- Inscrire les points de vue et les cônes de vue sur les plans de PLU ou de cartes communales
- Demander aux pétitionnaires (permis de construire) et aux aménageurs (permis d'aménager) de simuler leur projet (par des perspectives) depuis ces points de vue pour s'assurer qu'ils ne seront pas occultés ou dégradés.

Actions d'accompagnement potentielles

- Création d'itinéraires des beaux points de vue de la commune,
- Aménagement de tables de lecture du paysage
- Formation des instructeurs (permis de construire et permis d'aménager) à l'approche sensible de l'urbanisme.

Partenaires mobilisables

- paysagiste-conseil de la DDT 04
- agents de la CCPFML
- architecte-conseil du PNRI pour les communes concernées

A.2.2 L'identification des silhouettes et des points focaux remarquables



Limans



premier-plan sensible

Sigonce

Le contexte

Depuis les axes et les points de vue remarquables qui ponctuent le territoire, des points singuliers du paysage se détachent dans le panorama, qui attirent le regard : une silhouette singulière (la crête d'une montagne connue par exemple) ou un point focal, comme l'est le clocher du village ou un pigeonnier isolé dans un champ.

Le fonctionnement du sens de la vue fait que notre regard se porte plus fortement sur ces points focaux ou sur ces silhouettes singulières, conférant à tout l'espace qui les environne, une "sensibilité paysagère" particulière qu'il convient de prendre en compte dans tout projet d'aménagement.

Méthode d'approche

- identifier et localiser sur un plan, les silhouettes et points focaux du paysage,
- cartographier les espaces sensibles environnant ces silhouettes et points focaux tels que perçus depuis les axes et points de vue à enjeux (fiche A.2.2).

Outils mobilisables

- démarche à inscrire dans le cahier des charges d'élaboration des documents de planification (cartes communales, PLU, SCOT).

Actions d'accompagnement potentielles

- lancer une enquête communale avec concours photo, sur les silhouettes ou points focaux remarquables du territoire.

Partenaires mobilisables

- associations locales
- office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
- écoles

A.3.2 L'inventaire des représentations culturelles



Montagne de Lure
Eugène MARTEL (1869-1947)

*Lure, calme, bleue, domine le pays, bouchant l'ouest de son grand corps de montagne insensible.
Des vautours gris la hantent. Ils tournent tout le jour dans l'eau du ciel, pareils à des feuilles de sauge.
Des fois, ils partent pour des voyages. D'autres fois, ils dorment, étalés sur la force plate du vent.
Puis, Lure monte entre la terre et le soleil, et c'est, bien en avant de la nuit, son ombre qui fait la nuit aux Bastides.*

J. GIONO, *Colline.*



Forcalquier
Étienne MARTIN (1858-1945)

Le contexte

Une description littéraire, une représentation picturale, une photographie célèbre confèrent à certains paysages, une valeur culturelle qui les distingue des autres.

La montagne de Lure décrite par Giono ou peinte par Eugène Martel a acquis, à travers leur regard, une dimension culturelle qui force le respect des populations qui les habitent et les gèrent aujourd'hui.

Plus modestement, les cartes postales qui représentent un village (et dont les générations de photographes reconduisent souvent le point de vue), les dépliants ou les guides touristiques qui les présentent sous leur "meilleur angle", confèrent eux-aussi une valeur culturelle à certaines portions d'un paysage communal qu'il est précieux de reconnaître. Inventorier ces représentations culturelles du territoire et se poser la question spécifiquement, de l'attitude à adopter à leur égard, sont des précautions à intégrer dans toute démarche de projet.

Méthode d'approche

- Inventorier les représentations culturelles du territoire, à travers la littérature, la peinture, le cinéma, la photographie, les cartes postales ou les guides,
- Cartographier les points de vue depuis lesquels sont représentés ces paysages, ainsi que les portions de territoires concernées,
- Expliciter les enjeux paysagers qui en résultent au regard des projets d'aménagement ou d'urbanisme qui les concernent.

Outils mobilisables

- Le document d'urbanisme du territoire concerné peut intégrer ces points de vue et ces portions de territoire.

Actions d'accompagnement potentielles

- Mise en place d'une exposition et d'une publication permettant une meilleure connaissance et une appropriation sociale de ces représentations culturelles de leur territoire.

Partenaires mobilisables

- Communes (services culturels)
- Historiens et érudits locaux
- Musées
- Archives et centres documentaires (commune, département)
- Office de tourisme, CDT
- Artistes: photographes, peintres, poètes, etc.



Le contexte

Comme nous y invite la Convention Européenne du Paysage, l'enquête auprès des populations pour tout acte entraînant une modification des paysages est partie intégrante de l'approche paysagère. Car, au-delà de leur aspect physique et des usages auxquels ils répondent, les paysages sont objet d'identification des populations qui les habitent, ils s'y reconnaissent. Toute transformation les concerne donc intimement.

Pour répondre à cette dimension et à cet engagement, il revient à la collectivité (au-delà des obligations légales sur la concertation) de mettre en place ces enquêtes sur le paysage, au travers de questionnaires, de débats publics ou autres actions d'animation, telles la mise en place d'un observatoire photographique ou d'une exposition publique.

Méthode d'approche

- Mise en place d'un questionnaire grand public lors de l'initialisation de la concertation réglementaire sur les documents d'urbanisme ou sur les projets d'aménagement,
- Restitution des résultats de l'enquête sous la forme de "journées du paysage" ou "d'Ateliers du paysage",
- Association du public aux différentes étapes d'élaboration des projets : état des lieux/diagnostic, définition des objectifs, projets (plans, règlement).

Outils mobilisables

- Les procédures de concertation prévues par la loi en matière d'aménagement et d'urbanisme peuvent être mobilisées à cette occasion, amplifiée par un véritable travail de co-construction du projet.

Actions d'accompagnement potentielles

- Organisation d'un inventaire photographique « mon paysage » restitué sous la forme d'une exposition et/ou d'une publication,
- Mobilisation des écoles sur l'inventaire photographique et les expositions.

Partenaires mobilisables

- Associations locales
- Écoles
- Suivant l'échelle, une mission confiée à un(e) sociologue peut être opportune : le travail de conception et d'interprétation d'une enquête ne s'improvise pas.

Guide pour la rédaction d'un cahier des charges

Études de scot et de plu
prenant en compte le paysage

Octobre 2012

Club paysage

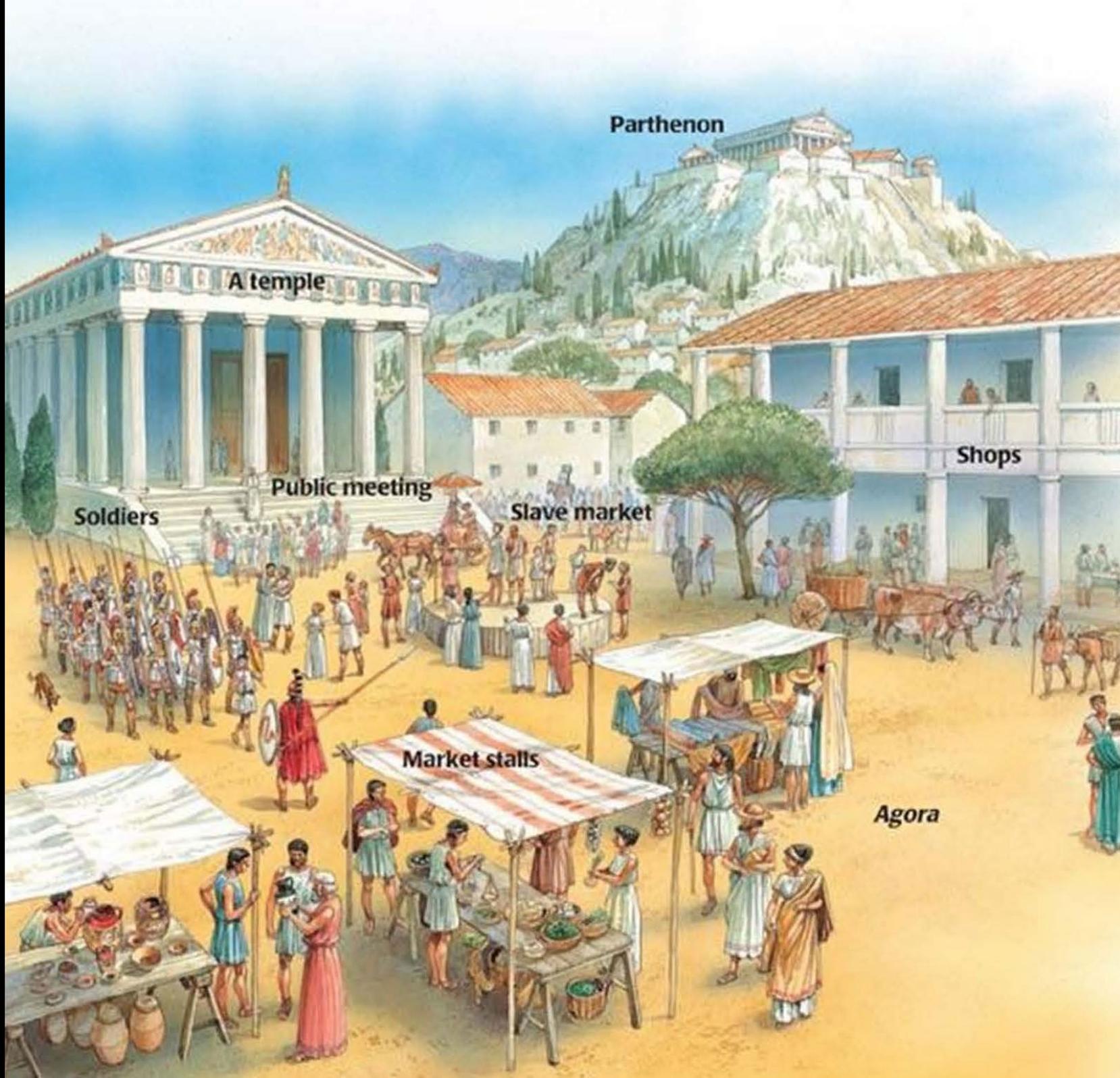


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr





Parthenon

A temple

Soldiers

Public meeting

Slave market

Shops

Market stalls

Agora





50

Les Angles

Small white car

Person in suit

Cyclist in blue plaid shirt

Paris
golo!

TAXI



BUS



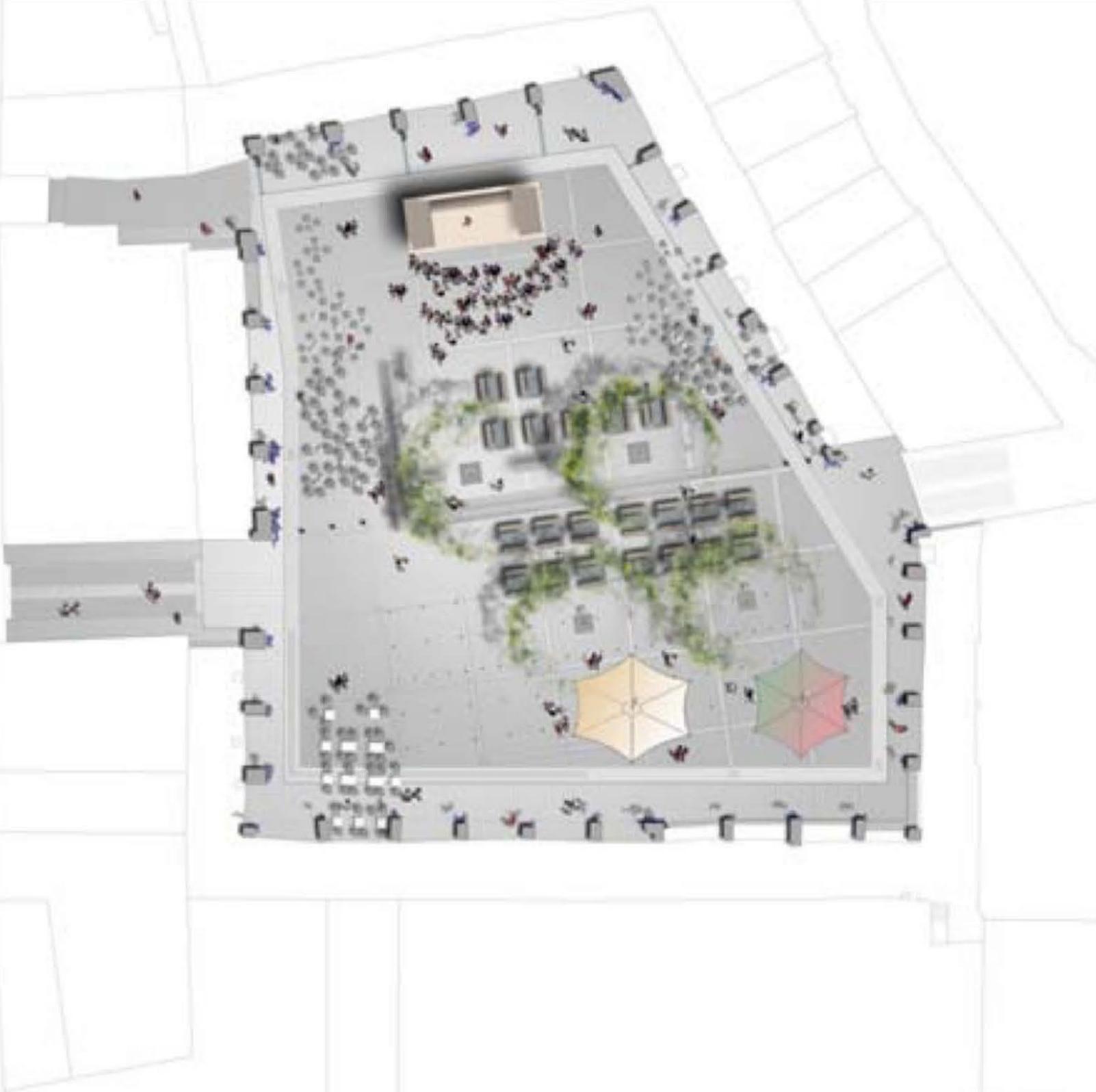


















I. Samedi 2025, balade à travers la ville



GRAND CONCOURS ANNUEL
INTERCOMMUNAL

**LES BALCONS DE
LA BIODIVERSITE**

DU 20 MAI AU 20 JUIN 2012

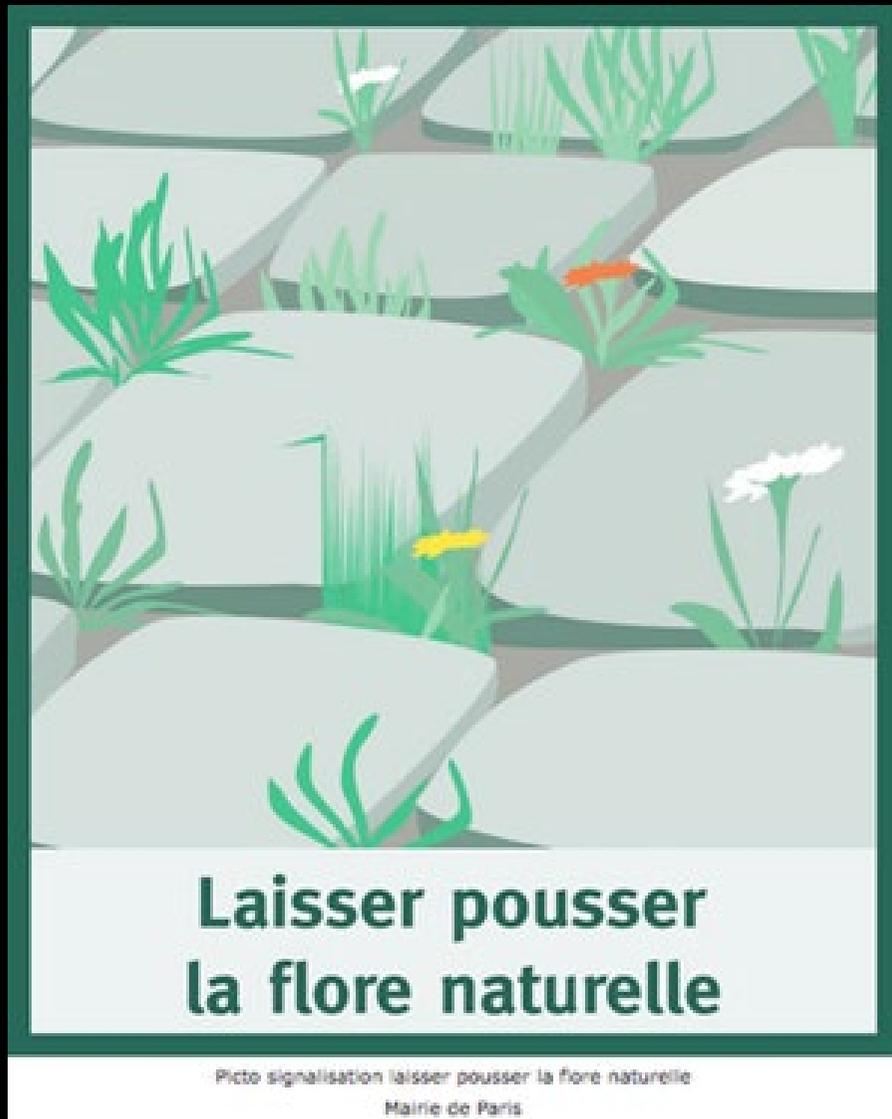


Renseignement et inscription au 04 94 57 58 59

The poster features a central illustration of a balcony with a window and plants. To the right, there are several circular insets showing various colorful flowers. At the bottom right, there is a circular inset showing a balcony with a window and plants. The text is in green and red, with the title in large red letters.



I. Samedi 2025, balade à travers la ville



I. Samedi 2025, balade à travers la ville



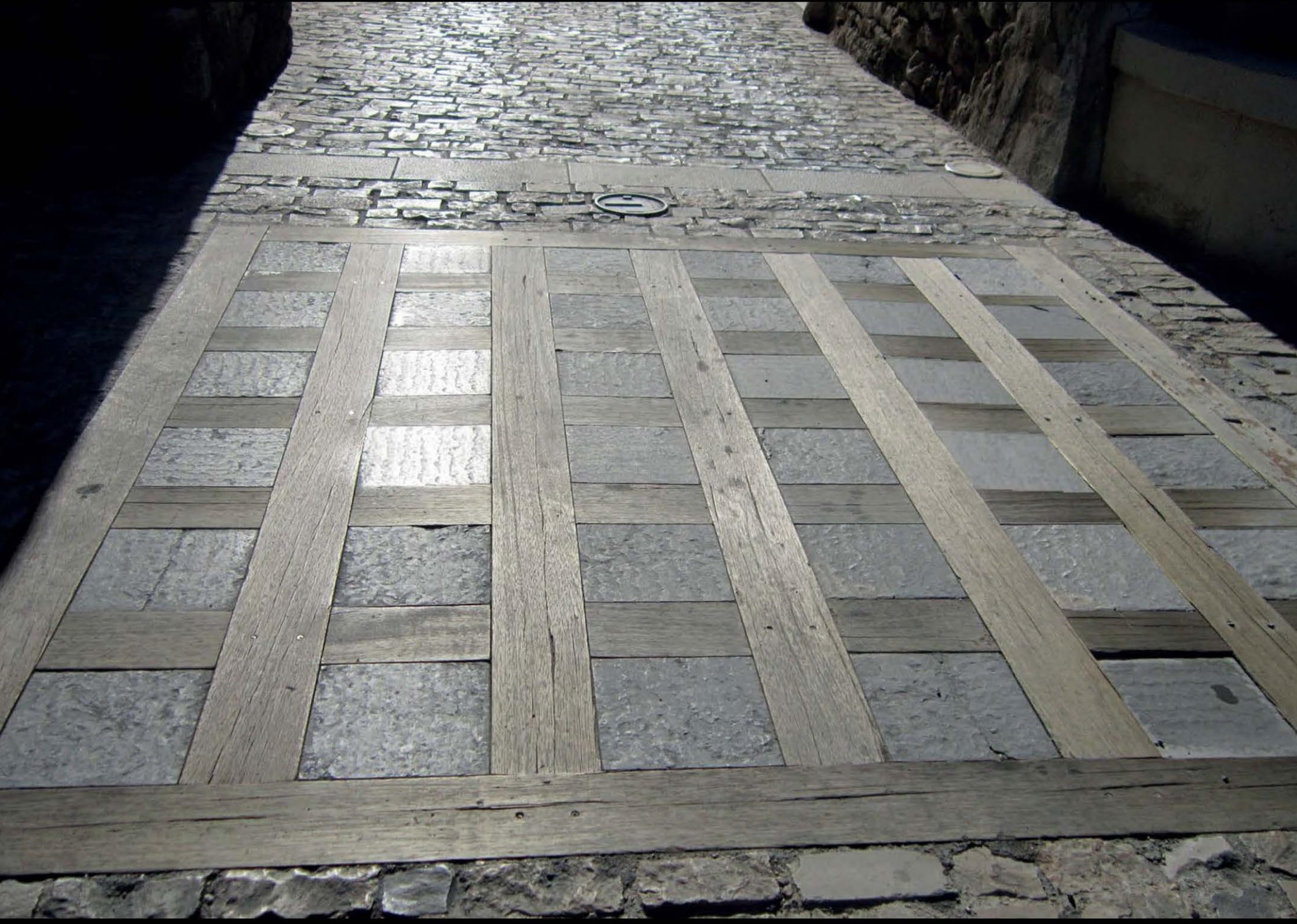






MOURON





*« Le paysage est une méthode, on trouve moins en lui que par lui » ;
« C'est à la pellicule sinon même dans les futilités (ou presque) que
le vrai scintille et peut être "arrêté". Nulle part ailleurs » ; « Le savant
n'est que trop tenté de négliger les marques, les plis, les hachures, les
téguments ; c'est bien dans le secondaire, voire le dérisoire, que la Vie
se reconnaît et s'appréhende. »*

François DAGOGNET,
Epistémologie de l'espace concret

